

LOI SUR LA RÉCONCILIATION

RAPPORT D'ÉTAPE ANNUEL



PRÉPARÉ PAR
LE SECRÉTARIAT MANITOBAIN POUR LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES
AUTOCHTONES
2023-2024

Table des matières

Reconnaissance territoriale.....	iii
Sigles figurant dans le présent rapport.....	iv
Sommaire : La voie de la réconciliation au Manitoba	iv
Contexte	viii
Une remarque concernant la terminologie.....	ix
Message du premier ministre et ministre responsable de la Réconciliation avec les peuples autochtones	x
Exigences du ministre en vertu de la Loi.....	xii
Les quatre piliers de l'identité d'une nation autochtone.....	1
Terre 1	
Culture.....	7
Langue	15
Peuple	18
Regard vers l'avenir.....	26
Appendice A: Loi Sur la Réconciliation Rapport D'étape Annuel.....	A1
Figure 1 – Monument du Assiniboia Residential School Legacy Group.....	1
Figure 2 – Délimitation proposée de l'aire protégée autochtone du bassin versant de la rivière Seal	6
Figure 3 – Louis Riel et son conseil, 1870	10
Figure 4 – Nombre croissant d'écoles du Manitoba participant au programme de mentorat pour les jeunes autochtones	11
Figure 5 – Couverture du livre de photos The Summer of Excellence	12
Figure 6 – Agence de la santé publique du Canada, 2023. « Définitions communes en matière de sécurité culturelle : Forum des professionnels de la santé de l'administratrice en chef de la santé publique »	14
Figure 7 – Données du Centre for Healthcare Innovation, 2023.....	15
Figure 8 – Jardin commémoratif du palais législatif du Manitoba.....	20
Figure 9 – Plaques d'immatriculation en l'honneur des FFADA2E+	22
Figure 10 – Document infographique sur l'équipe personnelle de santé	27
Figure 11 – Cadre de l'apprentissage et principes directeurs	28

Reconnaissance territoriale

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par un traité et les terres ancestrales des peuples anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk.

Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur le territoire national des Métis de la Rivière-Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui ont toujours été les terres ancestrales des Inuits.

Le présent rapport a été préparé à Winnipeg, au Manitoba. Winnipeg a toujours été un lieu de convergence, non seulement pour les rivières Rouge, Assiniboine et Seine, mais aussi pour les peuples autochtones dont la subsistance et la mobilité dépendaient de ces eaux. La ville se situe sur le territoire visé par le Traité n° 1 et compte aujourd'hui plus de 40 000 membres des Premières Nations provenant de nombreuses communautés différentes. Winnipeg est également le berceau de la Nation métisse, le cœur du territoire national des Métis de la Rivière-Rouge et le lieu de résidence de près de 50 000 Métis. De plus, des centaines d'Inuits originaires de l'Inuit Nunangat s'y sont établis, que ce soit pour obtenir des services ou pour diversifier leurs débouchés.

L'eau potable de Winnipeg provient du territoire de la Première Nation de Shoal Lake 40. En outre, la ville est approvisionnée par des centrales électriques situées dans des régions du Nord visées par les traités. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour reconnaître l'incidence qu'ont eue ces projets sur les nations du Manitoba au fil des ans.

Le personnel du Secrétariat pour la réconciliation avec les peuples autochtones qui a préparé ce rapport s'efforce de consulter, de respecter et de comprendre les peuples autochtones d'ici et de l'ensemble des terres et des eaux de ce qui est maintenant la province du Manitoba. Nous espérons que nos contributions et nos efforts amélioreront la vie et les expériences des Manitobains et Manitobaines autochtones. Nous sommes reconnaissants de pouvoir travailler dans ce lieu et nous nous engageons à prendre des mesures constructives sur la voie de la vérité et de la réconciliation.

Sigles figurant dans le présent rapport

Texte intégral	Acronyme
Femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ disparues et assassinées	FFADA2E+
Personne aux deux esprits, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, en questionnement, intersexuée ou asexuelle, et les personnes qui s'identifient comme faisant partie de communautés sexuelles et de genre diverses, qui utilisent d'autres termes	2ELGBTQQIA+

Sommaire : La voie de la réconciliation au Manitoba

La Loi sur la réconciliation reconnaît que le Manitoba est situé sur les terres et territoires traditionnels des sept nations autochtones : les Dakotas, les Dénés, les Cris, les Ojibwés, les Anisininews, les Métis et les Inuits. De plus, elle reconnaît que le Manitoba continue de profiter des cultures contemporaines des peuples et nations autochtones ainsi que des relations et des traités historiques établis avec eux, tandis que les peuples autochtones au Canada font preuve d'une résilience sans borne en contribuant de manière significative à la société malgré les nombreux cas de mauvais traitements systémiques et continus qu'ils subissent. La Loi repose sur les principes énoncés dans les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. La Loi impose au gouvernement la responsabilité d'établir et de maintenir des relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones afin d'instaurer un climat de confiance, de confirmer les ententes historiques, de favoriser la guérison et de créer une société plus équitable et inclusive. Une partie de cette responsabilité comprend la présentation de rapports annuels sur l'avancement de la réconciliation au Manitoba.

Le présent rapport porte sur les mesures prises par le gouvernement du Manitoba au cours de la période du 18 octobre 2023 au 31 mars 2024 (ci-après désignée « la période visée par le rapport »). Le Secrétariat manitobain pour la réconciliation avec les peuples autochtones résume ces mesures dans ce neuvième Rapport d'étape annuel sur la Loi sur la réconciliation.

Sous un nouveau gouvernement, le Manitoba est passé à l'action pour appuyer l'identité des nations autochtones en favorisant le développement des peuples, cultures, langues et terres autochtones dans la province. Le présent rapport a été remanié pour tenir compte du tournant important qu'a pris l'approche du Manitoba en matière de vérité et de réconciliation. Un changement de structure met désormais en évidence les quatre piliers de l'identité d'une nation autochtone : la terre, la culture, la langue et le peuple. Conformément à un engagement énoncé dans le discours du Trône, un poste de sous-ministre adjoint de l'excellence autochtone en éducation a également été créé et a été pourvu en janvier 2024.

Les Manitobains et Manitobaines autochtones se heurtent souvent à des obstacles au moment d'obtenir des soins de santé adaptés à leur culture et doivent parcourir de longues distances pour recevoir des traitements. Le gouvernement provincial s'efforce

donc de corriger le système de santé afin de rapprocher les soins du lieu de résidence des personnes autochtones. De plus, il a imposé une formation obligatoire sur la sécurité culturelle et la lutte contre le racisme à tout le personnel des organismes de prestation de services publics. Le Manitoba a également créé des postes consacrés spécifiquement à la prestation de soins adaptés à la culture, comme le poste d'infirmière pivot autochtone à Action cancer Manitoba. Par ailleurs, il a élargi l'accès à ses programmes actuels; il a notamment agrandi l'équipe personnelle de santé en partenariat avec l'autorité sanitaire d'Opaskwayak afin d'offrir des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances dans l'Opaskwayak Cree Nation.

En parallèle, le gouvernement manitobain s'efforce d'améliorer la santé, la sécurité et le niveau de scolarité des enfants et des jeunes autochtones pour qu'un plus grand nombre s'épanouissent au-delà de leur 18^e anniversaire. À cette fin, il collabore avec les dirigeants autochtones afin de redonner aux nations autochtones la compétence en matière de services à l'enfant et à la famille. Une étape majeure dans l'atteinte de cet objectif a été l'octroi de plus de 10 millions de dollars à la Peguis First Nation pour la prestation de ces services. Le Manitoba s'est également associé à des organismes autochtones pour aider les jeunes Autochtones à accéder à des services sociaux, notamment des services de soutien en santé mentale et de soutien par les pairs ainsi que des services de lutte contre la toxicomanie.

Le gouvernement du Manitoba a entamé la préparation d'une réponse stratégique coordonnée à la crise liée aux femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées (FFADA2E+); ainsi, en plus du Comité du Cabinet chargé du dossier des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées et de la lutte contre la violence fondée sur le genre, le gouvernement a établi le Cercle de matriarches pour faire progresser l'autonomisation et la sûreté des femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones. De façon plus générale, le Manitoba a également lancé des initiatives pour protéger les Manitobains et Manitobaines autochtones contre les crimes violents, tout en assurant un traitement juste et équitable devant la loi. Il a entre autres amélioré les programmes de services de police des Premières Nations afin d'augmenter le nombre de communautés participantes, de donner aux services de police le pouvoir d'appliquer les lois et les règlements provinciaux et de permettre le recours à la justice réparatrice et à d'autres modèles de justice communautaires. Le Manitoba s'est également efforcé de prêter main-forte aux victimes d'actes criminels, y compris en investissant 27,5 millions de dollars sur cinq ans en collaboration avec le gouvernement fédéral dans le but d'offrir des prestations pour logements locatifs aux personnes survivantes de la violence fondée sur le sexe.

Soulignons qu'à son arrivée au pouvoir en octobre 2023, le nouveau gouvernement a annulé la décision de son prédécesseur en annonçant qu'il mènerait une mission de recherche humanitaire au dépotoir de Prairie Green dans l'espoir d'y trouver les restes de deux femmes des Premières Nations. Par un engagement sacré envers les deux familles, le premier ministre a tenu une cérémonie du calumet avec elles et leur a présenté des excuses au nom du gouvernement et de tous les Manitobains et Manitobaines emplis de compassion.

Le gouvernement du Manitoba cherche à intégrer les histoires autochtones dans l'histoire plus vaste de la province, y compris par des initiatives visant à rendre hommage aux personnes survivantes des pensionnats autochtones. Au cours de la période visée par le rapport, il a adopté des lois pour faire de la Journée du chandail orange, soit le 30 septembre, un jour férié provincial et pour reconnaître Louis Riel comme le premier premier ministre du Manitoba. Le gouvernement a également aidé plusieurs organismes de la province à commémorer l'histoire autochtone par des événements ou des installations accessibles au public, comme le monument qui a été érigé sur le site de l'ancien pensionnat autochtone d'Assiniboia pour souligner la résilience et l'héritage des élèves l'ayant fréquenté. En outre, le Manitoba a imposé une formation obligatoire au personnel du gouvernement provincial sur l'histoire des peuples autochtones au Manitoba, particulièrement sur le chapitre des pensionnats. Enfin, il a appuyé une multitude d'événements culturels et a collaboré avec des collectivités et des organismes pour mettre de l'avant les cultures autochtones dans les musées, les parcs et d'autres espaces publics.

La réconciliation ne serait pas possible sans une collaboration. C'est pourquoi le présent rapport souligne également les principales réalisations qui ont été effectuées à cet égard dans des domaines comme la réconciliation économique et le logement. Par exemple, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à investir jusqu'à 60 millions de dollars dans OneNorth, un partenariat entre les communautés autochtones et non autochtones de la région qui possède et exploite le système de transit passant par l'axe de Churchill, y compris le chemin de fer de la baie d'Hudson et le port de Churchill, qui constituent des ressources et des actifs autochtones. Le Manitoba prévoit par ailleurs 19,5 millions de dollars pour appuyer des projets autochtones de développement du logement et s'est engagé à investir 5,7 millions de dollars de plus dans le cadre d'une approche progressive visant à venir en aide aux personnes qui sont en situation d'itinérance ou qui risquent de le devenir, plus particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Les initiatives présentées dans ce rapport reflètent les premières étapes d'une approche pangouvernementale renouvelée à l'égard de la réconciliation. Il reste encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir restaurer l'équilibre dans les relations entre la Couronne et les Autochtones. Le Manitoba est résolu à apporter des changements significatifs et positifs tout au long du cheminement commun vers la vérité et la réconciliation.

Contexte

Le 2 juin 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a publié son rapport intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, qui comportait notamment 94 appels à l'action adressés aux gouvernements, aux églises, aux organisations et à l'ensemble des Canadiens. La Commission de vérité et réconciliation a publié son rapport final le 15 décembre 2015.

En mars 2016, la Loi sur la réconciliation a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative du Manitoba. Cette loi fait état de l'engagement du gouvernement à faire progresser la réconciliation, guidé par les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ainsi que par les principes établis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

En juin 2019, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a publié son rapport final et 231 appels à la justice. La Loi sur la réconciliation a été modifiée en 2022 afin d'inclure ces appels à la justice pour mieux orienter les efforts de réconciliation du Manitoba.

Comme il est énoncé dans la Loi sur la réconciliation, ces efforts doivent être guidés par les principes de respect, de collaboration, de compréhension et d'action. De plus, la Loi exige que le gouvernement du Manitoba surveille et évalue les mesures prises pour faire progresser la réconciliation, y compris pour inclure les nations et les peuples autochtones dans le processus de réconciliation, et qu'il en fasse rapport chaque année.

Le terme « réconciliation » s'entend du processus continu d'établissement et de maintien de relations mutuellement respectueuses et bénéfiques entre les peuples autochtones et non autochtones. L'élection provinciale de 2023 a marqué l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement et, le 18 octobre 2023, M. Wab Kinew est devenu la première personne membre des Premières Nations à être élue en tant que premier ministre du Manitoba. Au même moment, M. Kinew était également assermenté en tant que ministre des Affaires intergouvernementales et des Relations internationales et ministre responsable de la Réconciliation avec les peuples autochtones, ce qui a fait savoir aux dirigeants autochtones de partout au Manitoba que la Province les reconnaît et les consulterait en tenant compte de leurs rôles : des dirigeants de peuples et de nations. Sous le nouveau gouvernement, la Province a commencé à jeter les bases de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats pour faire progresser la vérité et la réconciliation au Manitoba, tout en prenant des mesures pour optimiser et améliorer les programmes et les cadres déjà en place.

Cette perspective renouvelée en matière de vérité et de réconciliation transparaît dans la structure du présent rapport d'étape annuel sur la Loi sur la réconciliation. Ainsi, le rapport

de cette année se veut un portrait transparent des efforts déployés par le gouvernement manitobain pour favoriser la réconciliation et de ses engagements pour l'avenir. Il incarne une approche pangouvernementale à l'égard de la réconciliation et marque un tournant au Manitoba.

Une remarque concernant la terminologie

Dans le contexte du présent rapport, les références aux nations et aux peuples autochtones sont utilisées de manière inclusive pour les Premières Nations et les peuples nord-américains et leurs descendants, notamment : les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Ces dernières années, le terme anglais « Indigenous » a remplacé le terme « Aboriginal », mais ce dernier figure toujours dans les conventions d'appellation de certains programmes préexistants. Il est également encore en usage dans certains contextes juridiques et désigne les personnes ayant des droits légaux précis en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Les références aux nations et aux peuples autochtones sont utilisées de manière inclusive, mais nous reconnaissons les histoires, les langues, les pratiques culturelles et les croyances spirituelles propres aux différents peuples et nations.

La Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Indiens (plus communément appelés Premières Nations), les Métis et les Inuits.

Premières Nations : Peuples autochtones inscrits ou non inscrits au Canada appartenant à différents groupes culturels, nationaux ou linguistiques. Par exemple, les groupes linguistiques des Premières Nations du Manitoba comprennent les Cris, les Ojibwés, les Dakotas, les Anisininews et les Dénés. Le terme « Premières Nations » est devenu d'usage courant dans les années 1970 afin de remplacer le terme « Indien », que beaucoup trouvent offensant en raison de son origine fautive et de ses liens avec les politiques coloniales discriminatoires adoptées en vertu de la Loi sur les Indiens. Le terme « inscrit » désigne les membres des Premières Nations qui sont inscrits au Registre des Indiens en vertu de la Loi sur les Indiens. Le terme « non inscrit » désigne les personnes qui descendent des Premières Nations et s'identifient comme telles, mais qui n'ont pas le droit d'être inscrites au Registre des Indiens en vertu de la Loi sur les Indiens. Certaines personnes non inscrites peuvent toutefois être membres d'une bande des Premières Nations.

Métis : personnes qui s'identifient comme Métis, qui sont d'ascendance métisse, différentes des autres peuples autochtones et acceptées par la Nation métisse. Cette définition a été adoptée par la Nation métisse en 2002. En rendant son jugement dans l'affaire *R. c. Powley* en 2003, la Cour suprême a fait référence à cette définition et a affirmé que le terme « Métis » ne désigne pas l'ensemble des personnes d'ascendance mixte autochtone et européenne. La langue propre aux Métis est le michif.

Inuits : Peuples autochtones de l'Arctique canadien, ou de l'Inuit Nunangat (Nunavut, Territoires du Nord-Ouest, nord du Québec et nord du Labrador). Le mot Inuit signifie « le peuple » et le mot Inuk est le terme unique qui désigne la personne inuite. La langue des Inuits est l'inuktitut.

Message du premier ministre et ministre responsable de la Réconciliation avec les peuples autochtones

Depuis mon assermentation comme premier ministre, j'envoie un message sans équivoque aux dirigeants autochtones de toute la province : nous les reconnaissons pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des chefs de gouvernement. Nous avons l'intention d'établir de solides relations de gouvernement à gouvernement et de nous attaquer aux inégalités qui sévissent depuis longtemps entre les personnes autochtones et non autochtones du Manitoba. Nous ferons les choses comme il se doit dans notre province, et ce rapport décrit le point de départ de ce cheminement commun.

Depuis son arrivée au pouvoir, notre gouvernement s'est efforcé de rassembler les gens en plaçant leurs intérêts et leur bien-être au cœur du processus décisionnel. C'est la raison pour laquelle je me suis nommé ministre responsable de la Réconciliation avec les peuples autochtones. J'estime que ce portefeuille est d'une importance capitale et j'ai immédiatement mis en œuvre une approche pangouvernementale à l'égard de la réconciliation, axée sur le renforcement des relations du gouvernement provincial avec les communautés et les gouvernements autochtones.

La réconciliation ne peut progresser que par un effort commun. C'est pourquoi nous avons travaillé en étroite collaboration avec tous les ministères provinciaux ainsi qu'avec des partenaires externes, comme les gouvernements autochtones, les collectivités et les chefs de file de l'industrie, afin d'améliorer les perspectives des peuples autochtones dans la province. En vue d'appuyer ces efforts, au cours de mes six premiers mois en fonction et dans mon rôle de ministre responsable de la Réconciliation avec les peuples autochtones, j'ai participé à 25 réunions et 14 événements que j'ai organisés avec des dirigeants autochtones et d'importants organismes autochtones au Manitoba. Ces liens renforcent les relations de gouvernement à gouvernement et offrent à la Province des occasions précieuses d'être directement à l'écoute des dirigeants autochtones et de discuter de moyens de faire progresser les priorités communes. Notre objectif est de cultiver des relations respectueuses avec les nations autochtones et de les aider dans le développement de leurs terres, cultures, langues et peuples.

Les pages qui suivent décrivent certains des efforts colossaux que nous déployons actuellement pour réaliser de réels progrès en matière de réconciliation. Il s'agit d'un domaine prioritaire pour le gouvernement, non seulement au sein du Secrétariat pour la réconciliation avec les peuples autochtones, mais dans tous les ministères, car nous entamons ce nouveau chapitre de notre cheminement ensemble. Comme vous le verrez

dans ce rapport d'étape, nous sommes passés à l'action immédiatement après l'élection d'octobre 2023 pour donner suite à nos engagements portant sur la vérité et la réconciliation. Nous collaborons notamment avec les nations autochtones pour réduire le fardeau énergétique des Premières Nations et des Métis et pour surmonter les obstacles à leur participation aux programmes d'efficacité énergétique et aux projets de développement économique durable. De plus, nous renforçons les relations et appuyons les programmes afin de redonner aux nations et aux familles la compétence en matière de services à l'enfant et à la famille qui leur revient de droit, tout en réduisant le nombre d'enfants autochtones pris en charge. Nous avons aussi tenu notre engagement de mener des recherches au dépotoir de Prairie Green en faisant preuve de compassion et avons préparé une réponse coordonnée à la crise nationale liée aux FFADA2E+ par l'entremise du Comité du Cabinet chargé du dossier des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées et de la lutte contre la violence fondée sur le genre.

Tout au long de nos prochains efforts pour faire progresser la réconciliation au Manitoba, nous continuerons de saisir des occasions de collaborer avec les dirigeants des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour respecter nos engagements au sujet de la réconciliation, conformément à la Loi sur la réconciliation.

Je suis fier du travail que nous avons déjà accompli, mais il nous reste encore un long chemin à parcourir, et j'espère vous avoir à nos côtés.

Cordialement,

Wab Kinew

Premier ministre du Manitoba

Ministre responsable de la Réconciliation avec les peuples autochtones

Ministre des Affaires intergouvernementales et des Relations internationales

Loi sur la réconciliation

Exigences du ministre en vertu de la Loi

<p>Progress report</p> <p>5(1) For each fiscal year, the minister responsible for reconciliation must prepare a report about the measures taken by the government to advance reconciliation, including the measures taken to engage Indigenous nations and Indigenous peoples in the reconciliation process and the measures taken to implement the strategy.</p>	<p>Rapport d'étape</p> <p>5(1) Pour chaque exercice, le ministre chargé de la réconciliation établit un rapport sur les mesures prises par le gouvernement pour faire progresser la réconciliation, notamment celles visant la participation des nations et des peuples autochtones au processus et la mise en œuvre de la stratégie.</p>
---	---

Les quatre piliers de l'identité d'une nation autochtone

Terre

La terre est à la base de la survie des Autochtones. Source de richesse, elle est souvent au cœur des conflits et le fondement de la colonisation. La terre subvient à tous nos besoins : nourriture, abri, vêtements, culture et spiritualité. Une compréhension de la terre et de la place que nous y occupons fait partie intégrante de la culture, de la langue et de l'histoire autochtones. Les peuples autochtones entretiennent une relation et un lien profonds avec la terre. La compréhension du rôle et des responsabilités de chaque personne dans cette relation guide l'éthique et la gérance de l'environnement.

La section suivante décrit plusieurs initiatives entreprises par le Manitoba pour faire progresser la réconciliation au moyen des terres et des ressources. Cet objectif exige un effort pangouvernemental, une contribution de tous les secteurs ainsi que d'importants changements dans le fonctionnement de la province.

Le Manitoba participe à de nombreuses initiatives et en planifie afin de faire progresser la réconciliation économique et de protéger les terres, les eaux et les ressources naturelles de la province. De plus, il continue d'inclure l'histoire autochtone dans les espaces publics, y compris en aménageant des sites pour rendre hommage aux personnes survivantes des pensionnats autochtones et en prévoyant des mesures de protection pour celles qui ne sont jamais rentrées à la maison.

Reconnaître l'histoire autochtone dans les espaces publics

Pour que les histoires autochtones soient intégrées de manière significative dans la compréhension qu'ont les Manitobains et Manitobaines de l'histoire de leur province et du Canada en général, les occasions de commémorer l'histoire autochtone au Canada, dont le chapitre des pensionnats autochtones, doivent être rendues publiques. Le Manitoba a donc soutenu et lancé de nombreuses initiatives pour créer de telles occasions de commémorer et de comprendre l'histoire des peuples autochtones dans la province. Ces initiatives comprennent :

- De l'aide aux personnes survivantes du pensionnat autochtone d'Assiniboia pour

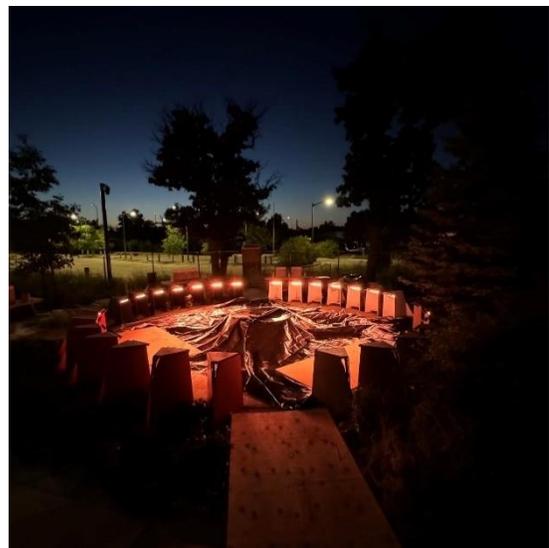


Figure 1 Monument du Assiniboia Residential School Legacy Group

former l'Assiniboia Residential School Legacy Group, un organisme sans but lucratif ayant pour mission de soutenir les personnes survivantes des pensionnats et de préserver leur héritage. En 2023-2024, le groupe a érigé un monument permanent pour commémorer la résilience et l'héritage des élèves de l'établissement sur une section de 8 000 pieds carrés de l'ancienne propriété de l'école, qui est située sur le chemin Academy et que la Ville de Winnipeg a renommée « parc Theodore Niizhota Fontaine » (figure 1).

- Du soutien à la création d'espaces publics qui mettent en valeur et honorent la culture, les histoires et les traditions autochtones, notamment par les moyens suivants :
 - L'octroi de 10 millions de dollars à la Fédération métisse du Manitoba pour faciliter la création et l'ouverture du Centre national du patrimoine des Métis de la Rivière-Rouge.
 - Du soutien à la Société métisse historique du Manitoba dans l'élaboration d'un plan d'affaires pour la conversion du parc Vermette en un site d'interprétation écoculturel.
 - Le financement de l'étude de faisabilité du Festival du Voyageur pour la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil et d'éducation axé sur la culture franc métisse au Manitoba.
 - Un investissement de 500 000 \$ dans l'édification d'une statue commémorative au palais législatif du Manitoba en hommage au chef Peguis et au traité Peguis-Selkirk.
 - De l'aide au Sprague and District Historical Museum pour qu'il construise un bâtiment où sera conservée et exposée une collection d'artefacts des Premières Nations et des Métis qui améliorera la compréhension de l'histoire, des peuples et de la culture autochtones dans la région.
 - Le déplacement du mât totémique kwaguilth sur la pelouse sud des terrains du palais législatif. Ce mât totémique a été offert au gouvernement du Manitoba le 20 juillet 1971 pour commémorer le centenaire de l'admission de la Colombie-Britannique dans la Confédération canadienne.

- La poursuite de l'élaboration conjointe d'approches intergouvernementales dirigées par les Autochtones et d'une réponse pangouvernementale pour identifier, protéger et commémorer les enfants qui sont morts dans l'un des pensionnats autochtones de la province et pour enquêter à leur sujet par l'intermédiaire du Maamawi bigiiwewininaanig giniijaanisinaanig Indian Residential School Council. Cette initiative comprend la création d'un sous-comité de commémoration des pensionnats autochtones, d'un sous-comité manitobain de rassemblement technique sur les pensionnats autochtones et d'un groupe de travail interministériel sur les sépultures dans les pensionnats.

- Le développement des ressources qui permettent aux Manitobains et Manitobaines d'en apprendre davantage sur l'histoire des peuples autochtones au Manitoba et leur relation historique avec la Couronne, notamment par :

- L'amélioration de l'offre virtuelle de la Historical Museum Association of St. James Assiniboia en matière de patrimoine culturel (p. ex. musique, histoire orale autochtone et ateliers sur les compétences traditionnelles).
- La poursuite de la création d'un cours optionnel au secondaire sur les relations et les responsabilités liées aux terres et aux traités.

Faire progresser la réconciliation économique

La réconciliation économique peut prendre de nombreuses formes, dont l'amélioration des capacités des gouvernements et des organisations autochtones à prendre part à l'économie, ou les partenariats dans le cadre de projets à grande échelle qui bénéficient économiquement aux peuples autochtones et qui diversifient et renforcent l'économie du Manitoba dans son ensemble. Le gouvernement du Manitoba a mené plusieurs initiatives pour faire progresser la réconciliation économique, notamment :

- Des processus de consultation entre la Couronne et les Autochtones concernant l'attribution de permis pour les projets miniers en vertu de la Loi sur l'environnement.
- Le maintien du poste d'Aîné autochtone en résidence au ministère de l'Agriculture, afin d'intégrer les connaissances traditionnelles dans les systèmes alimentaires modernes et de soutenir la production d'aliments durables, locaux et adaptés à la culture au sein des collectivités.
- La participation à des activités communautaires pour en apprendre davantage sur les systèmes d'alimentation traditionnelle des Premières Nations et comprendre les facettes culturelles de la sécurité alimentaire. Le programme du Partenariat canadien pour une agriculture durable finance des activités et des mesures comme la consultation, la formation, la planification, les investissements en capital et la croissance des entreprises et des systèmes d'alimentation autochtones.
- Le lancement de deux nouveaux programmes relatifs à l'agriculture autochtone et à l'établissement de relations, un domaine prioritaire du Partenariat canadien pour une agriculture durable :
 - Le programme Systèmes agricoles et alimentaires autochtones.
 - Le programme Établissement de relations et mobilisation.
- Des investissements importants dans le chemin de fer de la baie d'Hudson, qui est essentiel aux chaînes d'approvisionnement, à la sécurité alimentaire locale et à la connectivité à l'échelle régionale. Par son modèle unique de propriété communautaire, il s'inscrit dans la démarche continue vers la réconciliation économique au Canada :

Le Manitoba s'est engagé à financer ces programmes du Partenariat canadien pour une agriculture durable à raison d'un million de dollars par exercice pendant les cinq ans de l'accord-cadre, pour un total de 5 millions de dollars.

- En février 2024, le Manitoba et Développement économique Canada pour les Prairies ont annoncé qu'ils octroieraient conjointement jusqu'à 60 millions de dollars à OneNorth, un partenariat entre les communautés autochtones et non autochtones des régions du nord du Manitoba et de Kivalliq, au Nunavut. Par l'entremise de l'Arctic Gateway Group, ce partenariat possède et exploite le système de transit passant par l'axe de Churchill, y compris le chemin de fer de la baie d'Hudson et le port de Churchill, qui constituent des ressources et des actifs autochtones.
- Le financement servira à remettre en état le chemin de fer de la baie d'Hudson, à réaménager le port de Churchill et à apporter d'autres avantages aux collectivités et aux secteurs économiques de la région du nord en créant des possibilités de diversification du commerce et un milieu attrayant pour les investisseurs du secteur privé et d'autres collectivités publiques. Les investissements du gouvernement manitobain dans le système de transit passant par l'axe de Churchill qui ont été faits en partenariat avec l'Arctic Gateway Group, la division opérationnelle de OneNorth, aideront à la croissance des entreprises, des activités commerciales et des emplois autochtones dans la région.
- L'octroi d'un financement de 300 000 \$ à Indigenous Tourism Manitoba en mars 2024. Ce montant a servi à appuyer des initiatives visant à accroître le nombre d'entreprises touristiques détenues et gérées par des Autochtones du Manitoba.
- La poursuite de l'administration du programme de partage des revenus provenant des droits de coupe par le versement à sept Premières Nations d'un total de 1,6 million de dollars en revenus de l'État tirés de la récolte du bois.

Collaborer avec les Autochtones concernant les terres et les ressources

Le Manitoba a pris des mesures pour rétablir les relations entre la Couronne et les Autochtones au Manitoba en intégrant d'autres aspects collaboratifs à la gestion des terres et des ressources. Notamment, le gouvernement manitobain a saisi des occasions d'effectuer une gestion partagée des zones protégées et conservées, et a collaboré avec des nations autochtones pour veiller à bien tenir compte des préoccupations environnementales. Les initiatives dans ce domaine comprennent :

- Une modification du Règlement sur les baux et les permis relatifs aux terres domaniales agricoles en vue de rendre les organismes autochtones admissibles et d'intégrer des dispositions tenant compte des droits fonciers issus de traités pour appuyer l'agriculture autochtone.
 - Les titulaires de droits des Premières Nations concernés par la modification réglementaire proposée ont été informés de celle-ci et invités à participer au processus de consultation publique d'une durée de 45 jours.

- L'avancement de la consultation sur le Projet de canaux de déversement du lac Manitoba et du lac Saint-Martin visant à protéger toutes les collectivités potentiellement touchées contre les inondations, et un engagement à rétablir la relation avec les nations autochtones de la région qui estiment que leurs préoccupations et leurs avis n'ont pas été pris en compte.
 - Au cours de la période visée par le rapport 2023-2024, le Manitoba a tenu cinq réunions du comité consultatif sur l'environnement pour discuter du projet proposé avec neuf nations et groupes autochtones.
 - Par ailleurs, le ministère du Transport et de l'Infrastructure du Manitoba prépare actuellement un plan de gestion du patrimoine culturel pour le projet. Il a tenu deux réunions pour discuter des questions relatives aux ressources patrimoniales associées au projet avec huit nations et groupes autochtones, qui ont ainsi pu donner leur avis sur la version provisoire d'un protocole de notification concernant ces questions dans le cadre du projet.

- Un partenariat avec quatre Premières Nations dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres, un programme unique au Canada qui comporte trois volets liés aux projets de plantation d'arbres et qui concerne notamment le renouvellement général des forêts, la foresterie autochtone et la gestion des forêts urbaines.
 - En 2023, le coup d'envoi du programme a permis la plantation de 1 380 grands arbres en pot dans 20 communautés, et quatre projets autochtones de plantation de plus de 50 000 arbres ont été menés à bien dans tout le Manitoba.

- La poursuite du financement offert à la Norway House Cree Nation pour son développement économique lié aux ressources naturelles dans le cadre d'une initiative pilote de deux ans lancée en 2022-2023 afin d'accroître les possibilités en matière de foresterie (180 000 \$ ont été alloués en 2023-2024).

- Un engagement à collaborer avec des partenaires autochtones, les populations locales et le monde des affaires pour mettre sur pied une véritable stratégie sur les minéraux critiques qui créera des emplois de qualité dans les régions rurales et nordiques du Manitoba, tout en bâtissant un avenir sobre en carbone. Le Manitoba a géré la mise en œuvre du Protocole de développement minier entre le Manitoba et les Premières Nations, qui définit la structure de la collaboration avec les Premières Nations pour convenir des processus de consultation concernant les projets du secteur minier. Dans le cadre de cette initiative, un nouveau protocole de consultation avec la Première Nation des Dénés Northlands a été achevé.

- La signature d'un protocole d'entente entre le Canada et la Seal River Watershed Alliance, dirigée par des Autochtones, pour évaluer en janvier 2024 la faisabilité de la proposition d'établir une aire protégée autochtone du bassin versant de la rivière Seal

(figure 2). L'évaluation de la faisabilité est toujours en cours, en consultation continue avec les collectivités.

- La poursuite d'un contrat de 1,235 million de dollars sur deux ans avec le Centre for Indigenous Environmental Resources afin de faciliter la définition conjointe d'un cadre concernant une nouvelle approche de codéveloppement des bassins hydrographiques pour la délivrance de permis de construction d'installations hydroélectriques.
- Un renforcement de l'engagement du Manitoba à l'égard d'un processus de consultation solidifié par l'ajout de nouveaux postes consacrés à la collaboration et aux partenariats avec les nations autochtones, et par l'élaboration d'approches inclusives en matière de gestion des ressources naturelles. Le Ministère a consulté les Premières Nations, les Métis et d'autres communautés autochtones lorsque les décisions ou les activités proposées risquaient de nuire à l'exercice d'un droit ancestral ou issu de traités.
- Des avancées en vue de renforcer les processus de consultation entre la Couronne et les Autochtones du Manitoba pour veiller à ce que les communautés autochtones y participent de manière significative.

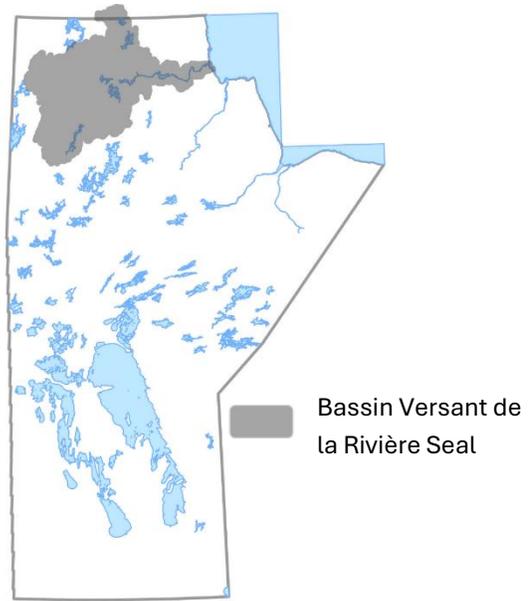


Figure 2 – Délimitation proposée de l'aire protégée autochtone du bassin versant de la rivière Seal

Améliorer la connectivité dans les collectivités autochtones et celles des régions éloignées et nordiques

De nombreux Autochtones du Manitoba habitent dans des régions éloignées et nordiques, qui ont toujours été moins bien desservies par les infrastructures et les services. Le gouvernement du Manitoba s'efforce donc d'accroître la connectivité dans ces collectivités afin de s'assurer que toute la population manitobaine a accès à la même qualité de vie que les personnes vivant dans les centres urbains. Les avancées dans ce domaine comprennent :

- L'annonce d'un [projet pluriannuel de 21,5 millions de dollars](#) prévoyant l'asphaltage d'environ 30 kilomètres de routes provinciales qui traversent et relient entre elles la Norway House Cree Nation et la collectivité de Norway House relevant des Affaires du Nord. Ce projet répondra aux préoccupations soulevées par bon nombre de communautés des Premières Nations au cours des dernières années. Le projet comprend aussi la réfection de la route provinciale secondaire 373.

- Les autres projets relatifs aux routes qui profiteront aux communautés autochtones des régions éloignées et nordiques comprennent l'amélioration de la route entre la Première Nation Wasagamack et l'aéroport, l'amélioration de la route d'hiver de Shamattawa, le projet d'atténuation des inondations de la rivière Fisher, le projet d'élargissement à quatre voies de la route provinciale à grande circulation 1 et la réfection de la route 373.
- Le gouvernement du Manitoba investira également dans la route provinciale secondaire 283 afin qu'elle soit conforme aux normes de l'Association des routes et transports du Canada pour faciliter la circulation entre la frontière de la Saskatchewan et la route provinciale à grande circulation 10 (The Pas), et qu'elle permette le transbordement intermodal de camion à train pour dynamiser le commerce dans le port de Churchill. Cette amélioration influera considérablement sur le commerce interprovincial et international et assurera le développement économique des communautés autochtones situées à proximité du chemin de fer de la baie d'Hudson et du port.
- De l'aide aux communautés autochtones dans la prévention des urgences, dont les incendies et les avis d'ébullition d'eau, et dans l'intervention efficace lorsqu'elles surviennent. Dans le cadre du Programme d'aide à la gestion des urgences, le Manitoba participe à un groupe de discussion pour élaborer un modèle de gestion des urgences dirigé par les Premières Nations dans la province.
 - En 2023-2024, la Direction de la lutte contre les incendies échappés a donné 16 cours de lutte contre les incendies à 12 communautés autochtones et a formé 226 pompiers et pompières. Ces nouvelles personnes aideront à lutter contre les incendies échappés dans toute la province et à protéger la collectivité.
- Un ajout au programme d'avertisseur de fumée pour toutes les familles (aussi appelé « programme SAFE pour toutes les familles ») afin de consacrer 50 000 \$ à l'achat d'avertisseurs de fumée pour six Premières Nations.
- Une formation sur le signalement des urgences, offerte en mars 2024 sous forme de webinaire aux exploitants de réseaux d'alimentation en eau desservant des communautés autochtones. Cette formation avait pour but d'améliorer la conformité réglementaire et de veiller à protéger la santé publique.
- Le renouvellement du partenariat avec la Première Nation de Barren Lands à Brochet en novembre 2023 en vue de favoriser la collaboration continue entre les communautés autochtones et non autochtones dans la région du nord du Manitoba. Le partenariat améliore l'accès à des analyses d'échantillons d'eau en temps opportun grâce à une installation d'analyse locale approuvée par les Autochtones, ce qui réduit les retards dans l'expédition des échantillons d'eau collectés dans les réseaux d'alimentation des régions éloignées, nordiques ou isolées, et améliore la capacité d'assurer un approvisionnement en eau potable de qualité dans les collectivités.

- Un soutien à la Manitoba Environmental Industries Association pour la prestation de son premier cours d'assistants pour les exploitants d'installations de traitement des eaux qui a été offert à quatre personnes de la Sioux Valley Dakota Nation, et une célébration pour les six personnes qui ont réussi le programme d'analyste autochtone de la qualité des logements également mis en place par cette association.
- L'expansion du Service de transport des malades dans le Nord afin de desservir un plus grand nombre de personnes vivant dans la région du nord du Manitoba, où l'accès aux services de santé est parfois plus difficile en raison de l'éloignement. Cette expansion permet aux membres des Premières Nations, aux Inuits et aux Métis de la région du nord d'accéder à des soins de santé vitaux.

D'importants travaux sont en cours pour s'assurer que les efforts de réconciliation tiennent compte d'une gestion des terres et des ressources dans toute la province en collaboration avec les communautés autochtones. Ces travaux consistent notamment à continuer d'évaluer et d'élaborer des processus de consultation et de mobilisation entre la Couronne et les Autochtones afin de favoriser une participation significative et d'encourager un dialogue bilatéral continu avec les nations autochtones. Il s'agit d'un processus continu qui exige que tous les ministères s'engagent à créer une province saine, connectée et économiquement robuste qui profite aux peuples autochtones, les gardiens originaux de ces terres.

Culture

La culture constitue la base d'une consultation respectueuse. Elle définit le bien-vivre, ou *mino-pimatisiwin*. Le savoir-être de chaque personne est façonné par les histoires, les Aînés, la famille et les collectivités. La culture autochtone englobe tous les aspects de la vie et est essentielle au bien-être général des Autochtones et de leurs communautés. Le maintien des croyances, des pratiques et de la culture traditionnelles est non seulement un élément fondamental de l'identité, mais c'est aussi la façon dont les peuples autochtones reconstruisent des relations au sein des communautés et entre elles.

Le Manitoba travaille avec des partenaires autochtones pour trouver de nouvelles façons de célébrer les réalisations des Autochtones tout au long de l'histoire, de promouvoir la culture autochtone dans les écoles, de reconnaître le passé et de créer des occasions pour les Manitobains de tous les milieux d'honorer et de commémorer les personnes survivantes des pensionnats et des externats, leurs familles et leurs communautés. Le Manitoba s'efforce également de garantir que son approche face à la crise liée aux FFADA2E+ est adaptée à la culture et centrée sur la famille.

La prise en compte de la compétence culturelle et des préjugés dans les soins de santé fait en sorte que les patients et patientes autochtones peuvent recevoir des soins de santé qui répondent à leurs besoins sur le plan culturel. Par ses efforts pour transférer l'autorité

des services de police à des Autochtones, le Manitoba cherche à faire évoluer la culture des services de police en leur permettant de devenir mieux adaptés à la culture autochtone et de transformer leur relation avec les communautés autochtones; de fait, bien qu'ils aient souvent été à l'origine d'un climat d'oppression qui a créé des relations tendues et difficiles, les services de police ont pour mission officielle de protéger et servir la collectivité et ses membres.

Reconnaître et commémorer l'histoire autochtone

La commémoration de l'histoire autochtone favorise la vérité et la réconciliation par l'intégration des récits et des réalisations des peuples autochtones du Manitoba à l'histoire globale de la province et par l'application des appels à l'action 79 à 83 de la Commission de vérité et réconciliation. Comme l'indique la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, il faut révéler la vérité sur ce qui s'est passé dans les pensionnats. Le gouvernement du Manitoba reconnaît qu'il est nécessaire de faire comprendre l'histoire des peuples autochtones au Manitoba et les relations entre la Couronne et les Autochtones par toute la population manitobaine afin de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. Les initiatives suivantes ont été adoptées pour sensibiliser les gens et contribuer à l'atteinte de cet objectif :

- La modification du Code des normes d'emploi, de la Loi d'interprétation et de la Loi sur les écoles publiques pour désigner le 30 septembre, c'est-à-dire la Journée du chandail orange (ou Journée nationale de la vérité et de la réconciliation), comme un jour férié pour l'ensemble des Manitobains et Manitobaines.
- Le financement de conférences dirigées par des Autochtones en soutien aux personnes touchées par les pensionnats et les externats, afin que la comptabilité reflète bien la vérité. Les événements financés comprennent :
 - Le Sixties Scoop, Residential & Day School Symposium, organisé par la Fédération métisse du Manitoba, une occasion de livrer et d'entendre des témoignages, de mener des activités culturelles et de discuter des efforts de réconciliation et de guérison.
 - La Protecting our Ancestors Conference, organisée par le Manitoba Keewatinowi Okimakanak et la Sioux Valley Dakota Nation pour aborder la nécessité de protéger les restes et les effets personnels des ancêtres.
- La numérisation des registres scolaires de Norway House pour les intégrer aux Archives du Manitoba, et le début de la numérisation des registres des présences. Une copie de ces registres sera transmise au Centre national pour la vérité et la réconciliation.

- La présentation et l'adoption d'une loi visant à reconnaître Louis Riel (figure 3) comme le premier premier ministre du Manitoba, ce qui rend hommage à son héritage et à son rôle de fondateur du Manitoba. [La plaque accompagnant le portrait de Louis Riel](#) a été mise à jour pour indiquer son statut de premier premier ministre et de premier chef du gouvernement du Manitoba. Cette réalisation témoigne de l'engagement de la Province à mettre en valeur et à célébrer les accomplissements des Autochtones comme un élément central de son histoire.



Figure 3 – Louis Riel et son conseil, 1870

- Une offre continue d'un bon nombre de cours, d'ateliers, de séminaires et de possibilités d'apprentissage expérientiel, entre autres, pour encourager les fonctionnaires du Manitoba à améliorer leur compétence culturelle et leur connaissance de l'histoire.
- La conception et l'administration du cours « Notre cheminement commun vers la vérité et la réconciliation », qui est obligatoire pour tous les fonctionnaires du gouvernement provincial et qui aborde des événements historiques allant des débuts de la colonisation à l'époque des pensionnats et des externats. Le premier module de ce cours insiste sur l'importance de la connaissance de l'histoire en tant qu'étape essentielle vers la réconciliation et l'établissement de relations respectueuses avec les peuples autochtones. Trois autres modules sont en cours d'élaboration et comprennent du contenu qui sera également obligatoire pour tous les fonctionnaires.

Promouvoir les cultures autochtones dans les écoles

Le Manitoba travaille à la création de nouveaux moyens d'intégrer de manière significative les cultures autochtones dans les écoles de la province. Ces moyens comprennent :

- La collaboration avec des organismes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour définir un cadre stratégique en matière d'éducation autochtone qui garantit que les enfants et les jeunes autochtones ont accès à des programmes et des mesures de soutien adaptés à leur culture.

- Un financement annuel de 65 000 \$ octroyé au programme de mentorat pour les jeunes autochtones. En janvier 2024, le [Manitoba a annoncé qu'un montant supplémentaire de 545 000 \\$ serait accordé pour étendre le programme à 25 autres collectivités et écoles au cours des trois prochaines années](#). Le programme est fondé sur l'éducation autochtone et des modèles d'épanouissement des jeunes qui tiennent compte de la santé holistique et s'harmonisent avec les approches autochtones de promotion de la vie (figure 4).

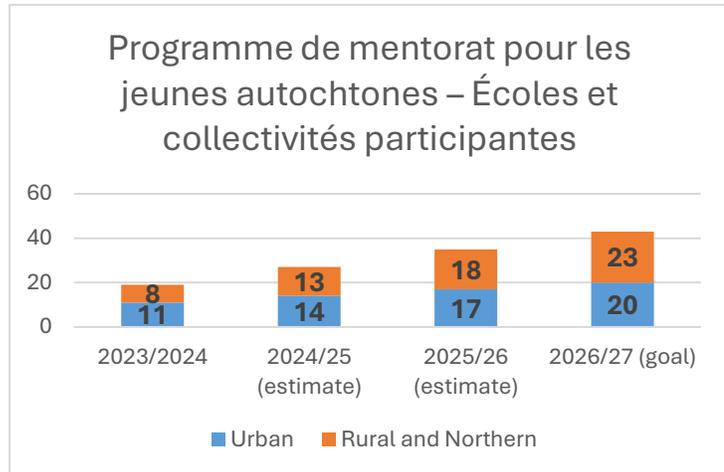


Figure 4 – Nombre croissant d'écoles du Manitoba participant au programme de mentorat pour les jeunes autochtones

- L'achat de 2 000 trousse d'éducation sur les traités, qui ont été distribuées en février 2024 à toutes les écoles publiques de la province. Ces trousse outillent les enseignants et enseignantes, le personnel scolaire et les élèves pour les amener à comprendre l'esprit et l'intention à l'origine des traités ainsi que l'importance de la relation qui en découle pour la création de milieux d'apprentissage sûrs et inclusifs.

Financer des événements culturellement enrichissants

Le Manitoba finance des événements, des activités et des organismes qui honorent et font connaître les cultures, l'histoire et les traditions autochtones tout en rassemblant les communautés. Les activités et les initiatives financées comprennent :

- Le club des pow-wow hebdomadaires de Founding Nations of Manitoba, qui comprend des enseignements sur l'histoire de la communauté, des chants et des danses traditionnels, ainsi qu'un pow-wow du Nouvel An pour réunir dans un lieu unique de célébration les membres de la communauté autochtone qui ne peuvent pas rentrer chez eux pour les Fêtes.
- L'installation d'œuvres d'art autochtones au parc La Vérendrye.
- En l'honneur du 150^e anniversaire de la ville de Winnipeg, l'octroi d'un financement au Conseil des arts de Winnipeg pour l'aider à collaborer avec un artiste autochtone afin de créer une œuvre d'art public qui souligne la part intégrante des cultures autochtones dans l'identité de Winnipeg.

Soutenir les artistes et les athlètes autochtones

Les artistes et les athlètes appuient la culture autochtone en préservant les histoires et les formes d'art autochtones, en augmentant la visibilité des peuples autochtones dans les médias grand public et en inspirant les jeunes. Les formes de soutien offertes dans ce domaine comprennent :

- Un investissement total de 75 000 \$ en 2023-2024 pour favoriser le perfectionnement d'athlètes autochtones au moyen d'événements sportifs importants. Sport Manitoba a investi 15 000 \$ dans une campagne de lutte contre le racisme dans le sport afin de mettre au point des modules de formation sur le sujet à l'intention des partenaires des organisations sportives provinciales.
- Du soutien au Manitoba Aboriginal Sports and Recreation Council dans la publication d'un livre de photos intitulé *The Summer of Excellence* rendant hommage au succès d'Équipe Manitoba au Championnat national autochtone de hockey et aux Jeux autochtones d'Amérique du Nord (figure 5).
- Le financement du programme WASAC North du Winnipeg Aboriginal Sports Achievement Centre, qui réunit des jeunes de communautés du nord du Manitoba pour les aider à acquérir des compétences en leadership et des stratégies de développement communautaire qui bénéficieront à leurs collectivités, tout en élaborant des programmes communautaires durables.
- La continuation du financement des organismes dédiés aux arts et au divertissement, dont l'Institut national des arts de l'écran et la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore, afin qu'ils consacrent une partie de leur programmation aux artistes autochtones.
- Un partenariat avec Creative Manitoba pour offrir un programme de perfectionnement en musique autochtone à 54 personnes, ainsi qu'une gamme d'ateliers, de programmes et de consultations aux participants et participantes autochtones.



Figure 5 – Couverture du livre de photos *The Summer of Excellence*

Aider les FFADA2E+

La gestion de la crise liée aux FFADA2E+ est une priorité pour le gouvernement du Manitoba qui joue un rôle essentiel dans la création d'une province plus sûre et plus saine. Le Manitoba a souligné l'importance d'adopter une approche adaptée à la culture pour gérer la crise. Dès que le nouveau gouvernement du Manitoba a été mis en place, en octobre 2023, des mesures ont été prises pour recourir à une solution largement inclusive et collaborative à la crise en cours, notamment :

- La création du Secrétariat pour la réconciliation avec les peuples autochtones, qui a fourni des conseils et une expertise sur la façon compatissante de recueillir les restes de deux femmes des Premières Nations dans le dépotoir de Prairie Green. Le Secrétariat a également aidé à mettre sur pied une équipe de projet interne et a fourni du financement à la Première Nation de Long Plain, au Giganawenimaanaanig et à l'Assembly of Manitoba Chiefs pendant le procès criminel en soutien aux familles des femmes disparues.
- La création d'un Cercle de matriarches, qui s'emploiera à cibler les grandes priorités et à recommander des approches stratégiques pour favoriser l'autonomisation et la sûreté des femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones. Le Cercle de matriarches est composé de personnes accomplies (femmes, jeunes et personnes de diverses identités de genre) d'origine afroautochtone, anichinabée, anisininew, crie, dakota, dénée, inuite et métisse. [Le premier rassemblement du Cercle de matriarches](#) a eu lieu le 21 mars 2024.
- La remise sur pied du Comité du Cabinet chargé du dossier des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées et de la lutte contre la violence fondée sur le genre, et la nomination d'une [conseillère spéciale](#) sur les questions des femmes autochtones agissant également à titre de secrétaire du Comité du Cabinet. La nouvelle conseillère spéciale a également reçu pour mandat de diriger la préparation de la stratégie du Manitoba à l'égard des FFADA2E+, qui met l'accent sur la prévention et la sûreté des FFADA2E+ ainsi que l'autonomisation des femmes, filles et personnes bispirituelles autochtones.

Favoriser la compétence culturelle et lutter contre les préjugés dans les soins de santé

Veiller à la compétence culturelle au sein du système de santé est une étape cruciale pour répondre aux appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation. De plus, cette compétence assure une prestation appropriée des services de soins de santé qui répondent aux besoins des patients et patientes sur le plan culturel. La lutte contre les préjugés consiste à reconnaître leur effet néfaste et à enseigner comment les détecter et les gérer.

L'Agence de la santé publique du Canada a créé un document infographique utile pour illustrer le continuum de la sécurité et l'humilité culturelle (figure 6).



Figure 6 – Agence de la santé publique du Canada, 2023. « Définitions communes en matière de sécurité culturelle : Forum des professionnels de la santé de l'administratrice en chef de la santé publique ».

Selon un sondage mené en mars 2023 auprès d'organismes de prestation de services de santé du Manitoba, le gouvernement provincial doit améliorer la compétence culturelle du personnel et lutter contre les préjugés dans les soins de santé pour offrir un milieu

meilleur et plus sûr aux Autochtones du Manitoba qui reçoivent et donnent des soins de santé (figure 7). Le Manitoba mène plusieurs initiatives qui visent à accroître la compétence culturelle et la sûreté tout en luttant contre les préjugés :

- La création d'un poste de chef de l'exploitation en santé autochtone à l'Office régional de la santé de Winnipeg, un rôle de direction spécifiquement réservé aux Autochtones.
- La création d'un poste d'infirmière pivot autochtone à Action cancer Manitoba pour aider à offrir aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits des soins adaptés à la culture, tenant compte des traumatismes et centrés sur la personne. Action cancer Manitoba a également créé un site Web dressant un [portrait de chacune des communautés autochtones](#) (en anglais seulement), qui offre aux cliniciens et cliniciennes des renseignements importants sur les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Quelques faits sur le Rapport d'enquête sur le climat racial auprès du personnel provincial de 2023 :

- 44 % des répondants et répondantes n'avaient participé à aucun programme de sensibilisation aux cultures autochtones au cours des cinq dernières années.
- 43 % des répondants et répondantes autochtones, noirs ou racialisés trouvaient que le racisme constituait un problème dans leur milieu de travail.

Source : [Rapport d'enquête sur le climat racial](#)

Figure 7 – Données du Centre for Healthcare Innovation, 2023

- La création d'espaces adaptés à la culture pour effectuer des cérémonies de purification par la fumée dans les établissements de soins de santé de la région sanitaire d'Entre-les-Lacs et de l'Est et de la région sanitaire de Prairie Mountain.
- L'élargissement du programme de défense des droits des patients à Santé de Prairie Mountain par l'embauche de quatre nouvelles personnes pour aider et soutenir les patients et patientes autochtones grâce à la prestation de soins de santé adaptés à la culture.
- Une collaboration avec l'Ongomiizwin Indigenous Institute of Health and Healing de la Faculté des sciences de la santé Rady de l'Université du Manitoba en vue d'offrir une formation sur la sécurité culturelle au personnel de l'Office régional de la santé de Winnipeg et de Soins communs.
- La création d'un comité directeur provincial de lutte contre le racisme dirigé par l'Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs pour élaborer un plan d'action contre le racisme qui comprend l'adoption de mesures stratégiques en cas de racisme vécu ou observé, une formation sur la sensibilisation aux cultures et les soins tenant compte des traumatismes, des outils et des ressources de lutte contre le racisme à l'intention de la direction, et une éducation autochtone à l'échelle de l'organisme.

Soutenir l'établissement de services de police dirigés par les Autochtones

Les agents et agentes de sécurité des Premières Nations et le Service de police des Premières Nations du Manitoba font partie intégrante du modèle de services de police à plusieurs paliers de la province et veillent à la sécurité publique au sein de leurs communautés. Le transfert de l'autorité aux Premières Nations en ce qui concerne l'application de la loi aide à intégrer des valeurs et des connaissances culturelles au travail accompli dans le domaine. Le Manitoba a réitéré sa reconnaissance de l'autorité des services de police des Premières Nations dans toute la province, notamment au moyen des initiatives suivantes :

- Un élargissement de la portée des services de police des Premières Nations dans la province. Des modifications à la Loi sur les infractions provinciales et à la Loi sur les services de police ont été promulguées pour permettre l'application des règlements administratifs des Premières Nations par l'administration de contraventions et l'amélioration des programmes des agents et agentes de sécurité communautaire et des agents et agentes de sécurité des Premières Nations dans le cadre d'un modèle de sécurité publique à plusieurs paliers. Ces modifications facilitent l'application des lois des Premières Nations et offrent des possibilités de résoudre les problèmes par des mesures de justice réparatrice ou d'autres modèles de justice communautaire, tout en élargissant la portée et les pouvoirs des agents et agentes de sécurité communautaire et ceux des agents et agentes de sécurité des Premières Nations dans l'application des règlements administratifs provinciaux.
- L'élargissement du programme des agents et agentes de sécurité des Premières Nations afin d'inclure les communautés de Dakota Tipi, de Lake St. Martin et de Sandy Bay, ce qui porte le nombre total de communautés participantes à 42.
- Les mesures en appui de la demande de changer l'autorité chapeautant les services de police de deux Premières Nations (la Gambler First Nation et la Brokenhead Ojibway Nation), afin qu'elle passe de la Gendarmerie royale du Canada au Service de police des Premières Nations du Manitoba. La Province a joué un rôle actif dans l'équipe de transition et a sollicité un financement supplémentaire du gouvernement fédéral pour appuyer ce transfert de compétence.
- La poursuite des mesures visant à consacrer les produits de la vente de biens confisqués à la protection de la population manitobaine et à l'amélioration de la sécurité publique. Le Manitoba, par l'entremise de la Direction de la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement, a fourni du financement à la Gendarmerie royale du Canada, au Service de police de Winnipeg, au Service de police des Premières Nations du Manitoba, au Service de police de Brandon, à la Manitoba Crime Stoppers Association Inc. et à Rossbrook House Inc. pour collaborer avec des communautés autochtones afin d'intervenir auprès des jeunes, d'offrir des services

aux victimes et de soutenir les efforts visant à résoudre la crise actuelle liée aux FFADA2E+.

- Par l'entremise du Fonds de confiscation des biens obtenus ou utilisés criminellement, le Manitoba a également aidé le Service de police de Winnipeg à mobiliser les dirigeants et les communautés autochtones en vue de former un conseil consultatif autochtone qui fournira des conseils au Service de police de Winnipeg pour promouvoir des pratiques adaptées à la culture et tenant compte des traumatismes et faire le suivi de leur mise en œuvre.

Améliorer les compétences et la formation de la main-d'œuvre autochtone

La création de possibilités d'éducation et d'emploi pour les Autochtones du Manitoba enrichit la vie des personnes et de leurs familles, en plus de renforcer la main-d'œuvre du Manitoba dans son ensemble et de diversifier les points de vue dans les salles de classe et les milieux de travail. Le Manitoba collabore avec l'industrie et les établissements d'enseignement pour accroître l'accès des Autochtones de la province aux études supérieures, à la formation axée sur des compétences et à l'emploi par les moyens suivants :

- L'octroi de 259 000 \$ pour continuer à soutenir la création d'un plan de gestion du personnel autochtone au sein de la fonction publique qui fait avancer la vérité et la réconciliation, coordonne les efforts des ministères et s'inscrit dans l'ensemble des mesures de diversité et d'inclusion au sein de la fonction publique manitobaine. Ces efforts répondent aux récentes recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général dans son audit de la mise en œuvre par le Manitoba de la Loi sur la réconciliation.
- La mise sur pied d'un comité directeur et d'un groupe de travail chargés d'examiner la portée du protocole d'entente entre le Manitoba et le Centre for Aboriginal Human Resource Development et les progrès à réaliser dans le cadre de celui-ci. En 2023-2024, le financement du Ministère a permis à 35 clients et clientes autochtones de suivre des formations en vue d'accroître leur autonomie, leur indépendance et leur potentiel d'occuper un emploi stable à long terme. Les programmes de formation les plus populaires étaient dans les domaines de la soudure, de la conduite d'équipement lourd, des techniques spécialisées en maintenance immobilière, de l'innovation sociale et du développement communautaire. Après l'achèvement de leur formation, 55 % des clientes et des clients interrogés occupaient un emploi.
- Dans le cadre du Programme des conseils sectoriels, une croissance des partenariats entre l'industrie et les collectivités autochtones au moyen de programmes, d'ateliers et de consultations :
 - L'organisation, par Manufacturiers et Exportateurs du Canada, de cinq réunions de conseil consultatif autochtone, la promotion de carrières auprès de 104 jeunes Autochtones dans le cadre d'ateliers et la prestation d'une formation

sur la culture autochtone à 43 personnes d'entreprises manufacturières, y compris du personnel des ressources humaines et des cadres, afin de leur faire comprendre les obstacles structurels auxquels sont confrontées les communautés autochtones et les appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation.

- De la formation pour aider les entreprises de construction à répondre à leurs besoins en matière de développement des ressources humaines dans le cadre de leur stratégie de participation des Autochtones.
- L'organisation, par Manitoba Aerospace, d'une journée consacrée à l'aérospatiale et l'aviation au Manitoba ayant accueilli 188 jeunes Autochtones, et la participation de l'organisme à la foire autochtone de l'aérospatiale et de l'aviation, organisée par le Centre for Aboriginal Human Resource Development et ayant accueilli 110 candidats et candidates autochtones, pour faire connaître les possibilités d'éducation, de formation et d'emploi dans les entreprises locales du secteur de l'aérospatiale et de l'aviation.

La culture est un élément important de l'identité d'une nation autochtone; elle permet de préserver l'histoire et de favoriser un sentiment d'appartenance. Le Manitoba continue d'élaborer de nouvelles façons d'appuyer les artistes, les spécialistes des arts et de la culture, les gardiens et gardiennes du savoir autochtones et les organismes artistiques et culturels. La Province reconnaît également la nécessité de tenir compte de la culture dans les initiatives importantes qui concernent notamment les FFADA2E+, les soins de santé et les services de police dirigés par des Autochtones. Elle s'engage à continuer d'appuyer les initiatives culturelles autochtones dans toute la province et d'intégrer une perspective culturelle dans les services qui touchent la vie des Manitobains et Manitobaines.

Langue

Plus qu'un simple outil de communication, la langue constitue la façon dont les peuples autochtones préservent leur riche culture, leurs coutumes uniques et l'histoire importante qui illustre une vision du monde ancrée dans la langue. Les langues autochtones sont les voix de la terre; elles définissent le contexte de l'endroit où nous existons, et leur préservation est essentielle à l'identité culturelle et à la dignité des peuples autochtones.

Les appels à l'action 13 à 17 de la Commission de vérité et réconciliation demandent aux gouvernements de reconnaître, de préserver et de revitaliser les langues autochtones, et de permettre leur réappropriation par les Autochtones. Le Manitoba reconnaît que la langue est un aspect important de l'identité d'une nation autochtone.

Promouvoir les langues autochtones

Le Manitoba s'est engagé à mieux protéger les langues et les cultures autochtones en explorant de nouvelles initiatives et en soutenant les organismes qui offrent ces services. Il

élabore de nouveaux moyens de promouvoir les langues autochtones de façon significative et accessible. Ces moyens comprennent :

- La nomination [d'une sous-ministre adjointe de l'excellence autochtone en éducation](#) en janvier 2024, qui prodigue des conseils au gouvernement sur un éventail de politiques et de recherches axées sur les Autochtones et l'équité dans le domaine de l'éducation et la formation des Autochtones, de l'équité et de l'inclusion. Ce poste favorise l'intégration des langues autochtones et des différentes visions du monde dans l'éducation.
 - Le bureau de l'excellence autochtone en éducation travaille sur une stratégie de recrutement et de maintien en poste visant à augmenter le nombre d'enseignants et enseignantes de langues autochtones et prévoit des mesures de soutien pour les programmes d'immersion en langues autochtones.
- La tenue d'un symposium de deux jours en novembre 2023 pour offrir au personnel enseignant du Manitoba des occasions d'apprendre et d'échanger sur leurs expériences de l'intégration des langues et des visions du monde autochtones dans leurs pratiques d'enseignement. L'une des directives contenues dans le cadre politique en matière d'éducation autochtone du Ministère consiste à « mettre les élèves au centre des préoccupations » et, par conséquent, le symposium a permis aux jeunes de transmettre leurs points de vue.
- Une participation active au groupe de discussion des membres de la stratégie du Manitoba en matière de langues autochtones. Le personnel a assisté à trois réunions et à une conférence au cours de la période visée par le rapport ainsi qu'au symposium de la stratégie en février 2024.
- L'identification et l'indexation des documents des Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de ceux des peuples autochtones afin d'appuyer les efforts de recherche concernant les noms autochtones qui ont été changés ou perdus au fil du temps.
- Un soutien au spectacle de marionnettes autochtones de la Portage la Prairie Community Revitalization Corporation, mettant en vedette des marionnettistes autochtones qui font connaître différents aspects de la culture et des langues autochtones.

Promouvoir les langues autochtones grâce à la traduction

Le Manitoba accroît la visibilité des langues autochtones dans la sphère publique en traduisant davantage de documents en langues autochtones afin de favoriser une meilleure compréhension des projets et des services. Des projets de traduction sont prévus pour le prochain exercice financier. Voici quelques traductions qui ont marqué le début de cette initiative :

- L'aménagement d'un jardin commémoratif sur la pelouse sud du palais législatif du Manitoba où se trouvent des panneaux traduits en six langues autochtones pour commémorer les enfants qui sont morts pendant qu'ils fréquentaient les pensionnats (figure 8).



Figure 8 – Jardin commémoratif du palais législatif du Manitoba

- La poursuite du programme d'affichage communautaire en langue autochtone du Manitoba, qui fait en sorte que le nom de la communauté soit indiqué dans la langue autochtone de cette dernière. Des panneaux ont été installés pour la Brokenhead Ojibway Nation et la Roseau River Anishinaabe First Nation.
- La distribution de fiches de renseignements en langues autochtones pour les grands projets liés aux ressources naturelles dans les communautés autochtones afin qu'ils soient mieux compris des communautés autochtones (p. ex pour le Projet de canaux de déversement du lac Manitoba et du lac Saint-Martin).
- La création d'un programme de stages au sein de l'Office régional de la santé de Winnipeg pour former et recruter des interprètes permanents dans le but de favoriser l'accès aux soins de santé en langue autochtone.

Les travaux sur les mesures de soutien linguistiques se sont poursuivis en dehors de la période visée par le rapport. Au cours de cette période, on a commencé à planifier l'élaboration d'une stratégie de consultation des titulaires de droits autochtones, des

divisions scolaires, des établissements d'enseignement et des intervenants afin de promouvoir les langues et les visions du monde autochtones. En améliorant les mesures de soutien aux langues autochtones au Manitoba, nous pouvons faire en sorte que les générations futures soient témoins de la diversité des nations autochtones dans la province et honorer la sagesse ancrée dans les systèmes de savoir autochtone.

Peuple

Les peuples sont au cœur de la réconciliation; les initiatives décrites dans ce pilier de l'identité de nation autochtone visent à garantir que les Manitobains et Manitobaines mènent une bonne vie. Pour ce faire, il faut éliminer les écarts entre les personnes autochtones et non autochtones dans des domaines comme la justice, la santé, l'éducation et la protection de l'enfance.

Parmi les efforts notables déployés par le Manitoba pour faciliter l'atteinte du bien-vivre, mentionnons son approche axée sur la population visant à s'attaquer aux problèmes qui touchent de façon disproportionnée les Autochtones au Manitoba, notamment la violence fondée sur le genre, l'accès au logement et la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice. Les travaux réalisés dans le cadre de ce pilier comprennent également des mesures de soutien en santé, y compris en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Les initiatives visant à améliorer les résultats scolaires, le bien-être et la sécurité des jeunes Autochtones sont elles aussi comprises dans cette section, dont les travaux ayant pour but de redonner aux Premières Nations la compétence en matière de services à l'enfant et à la famille.

Mettre fin à la violence fondée sur le genre

Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées soulignent la nécessité de coordonner les efforts pour mettre fin à la violence fondée sur le genre. Le Manitoba s'efforce d'établir des protections pour les personnes susceptibles de subir de la violence fondée sur le genre, ainsi que des mesures de soutien pour les victimes et les personnes survivantes. Les initiatives dans ce domaine comprennent :

- La poursuite de la conception de règlements en vertu de la Loi sur la communication de renseignements pour la protection contre la violence de la part d'un partenaire intime (aussi connue sous le nom de la loi de Clare) en partenariat avec le Secrétariat manitobain pour les femmes et l'égalité des genres. La loi de Clare permet aux personnes susceptibles de vivre de la violence de la part d'un partenaire intime ou de la violence familiale d'avoir accès à des informations officielles sur les antécédents connus de violence de leur partenaire et d'être dirigées vers des mesures de soutien communautaires.

- Un financement de 250 000 \$ pour la Campagne Moose Hide, un mouvement communautaire dirigé par des Autochtones qui invite les hommes et les garçons à remplir leur rôle clé dans l'élimination de la violence faite aux femmes et aux enfants.

- L'octroi de plus de 77 000 \$ à Ka Ni Kanichihk, un organisme local à but non lucratif dirigé par des Autochtones, grâce aux produits de la vente de plus de 2 500 plaques d'immatriculation spéciales à l'appui des FFADA2E+ (figure 9). Ces fonds serviront principalement à payer les frais de scolarité des membres de la famille des FFADA2E+.



Figure 9 – Plaques d'immatriculation en l'honneur des FFADA2E+

- La collaboration avec des partenaires interorganismes pour appuyer la mise en place d'un système d'alerte robe rouge, qui publiera un avis lorsqu'une femme, une fille ou une personne bispirituelle ou de diverses identités de genre autochtone sera portée disparue. Bien qu'il y ait un intérêt à reproduire ce système d'alerte partout au Canada, le Manitoba prend les devants pour déployer ces travaux afin d'accroître d'urgence la sécurité de la population.
- [L'expansion du programme de personnel infirmier spécialisé dans le traitement des victimes d'agression sexuelle](#) et la création d'une stratégie provinciale de personnel infirmier spécialisé dans le traitement des victimes d'agression sexuelle afin d'améliorer l'accès aux soins dans les collectivités rurales et nordiques. Statistiquement, les Autochtones sont plus susceptibles de subir des agressions sexuelles et signalent moins souvent de la victimisation, notamment parce que les systèmes sociaux n'offrent pas suffisamment de soutien pour faire ces signalements en toute sécurité. Au cours de la période visée par le présent rapport d'étape annuel, le Manitoba a élargi le programme de personnel infirmier spécialisé dans le traitement des victimes d'agression sexuelle aux collectivités des régions sanitaires du Nord et de Prairie Mountain, où les populations autochtones étaient les plus nombreuses. Auparavant, il n'y avait pas de services similaires pour les personnes survivantes dans les collectivités rurales, nordiques et éloignées. La capacité de ce programme a été accrue grâce à l'embauche de personnel infirmier spécialisé en médecine légale à temps plein et à la désignation de deux postes à temps partiel pour les Autochtones.

Lutter contre la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice

Au cours de l'exercice 2023-2024, la probabilité que les Autochtones soient incarcérés était 14 fois plus élevée que pour les personnes non autochtones au Manitoba. Selon de nombreuses recherches, ces chiffres témoignent d'un racisme systémique et d'autres inégalités ainsi que d'une surveillance policière excessive des Noirs, des Autochtones et des personnes de couleur, ce qui reflète la nécessité d'une réponse coordonnée et

multidimensionnelle. Le Manitoba s'est engagé à remédier à la représentation disproportionnée de la population autochtone dans le système de justice. À cette fin, il demeure résolu à réduire les taux d'incarcération des Autochtones. Les initiatives dans ce domaine comprennent :

- Le financement et le soutien continu de 15 programmes de mobilisation communautaire offrant des services aux familles autochtones dans toute la province. Ces programmes visent à réduire le nombre de Manitobains et Manitobaines qui sont victimes d'actes criminels ou qui en commettent à l'aide d'une planification et d'interventions en équipe favorisant la collaboration et la communication entre les membres de l'équipe, les jeunes, la famille et les personnes qui assurent un soutien communautaire. En 2023-2024, 93 % des personnes participantes ont constaté une amélioration des résultats (c.-à-d. une réduction des accusations, des appels aux services de police et des démêlés avec le système de justice pénale), comparativement à 71 % en 2022-2023. Le Manitoba s'est efforcé d'intégrer les connaissances et les mesures de soutien en matière de réconciliation dans les programmes grâce à la mise en place d'un sous-comité de la Commission de vérité et réconciliation, réunissant des partenaires de la prestation de services pour appuyer les efforts de mobilisation communautaire.
- Un partenariat avec le Manitoba Keewatinowi Okimakanak pour utiliser la technologie afin d'offrir des services judiciaires provinciaux en virtuel à la Shamattawa First Nation. Le Ministère collabore avec le Manitoba Keewatinowi Okimakanak pour cibler et mettre en œuvre des services de justice virtuels dans un plus grand nombre de collectivités nordiques représentées par cet organisme. Les audiences virtuelles améliorent l'accès aux procédures judiciaires en rendant la participation aux audiences plus facile et moins coûteuse, en particulier pour les Manitobains et Manitobaines qui vivent dans les communautés des Premières Nations et les collectivités éloignées. Ces personnes économisent du temps et de l'argent quand elles participent aux procédures judiciaires dans leur propre communauté, ce qui peut diminuer le nombre de non-comparutions devant le tribunal. De plus, le système provincial profite d'un grand avantage social et financier lorsque les retards sont réduits, que l'accès est accru et que les systèmes répondent aux besoins locaux.
- Le financement de New Directions pour mettre en œuvre le programme Honouring Our Journey, anciennement connu sous le nom de Transition, Education and Resources for Females, qui est un programme structuré de transition, de guérison et d'éducation destiné aux enfants, aux jeunes, aux adultes et aux personnes transgenres qui ont été exploités ou victimes de la traite dans le cadre du commerce du sexe. Le programme aide les personnes à conserver leur logement, les met en contact avec des services de soutien et favorise un mode de vie sain.

Lutter contre l'itinérance chronique et améliorer l'accès au logement

Le Manitoba a réalisé d'importants progrès dans le cadre de son engagement à mettre fin à l'itinérance chronique

en rassemblant des organisations, des gouvernements et des nations autochtones dans le but de donner un logement aux personnes qui vivent dans des tentes. De plus, le Manitoba s'est engagé à rendre le logement plus abordable en augmentant l'offre de logements, notamment à l'aide de nouvelles initiatives de logement social offertes en partenariat avec des fournisseurs de logements communautaires sans but lucratif. Ces moyens comprennent :

- L'établissement d'un cercle d'intervention concertée, auquel participeront des représentants d'organismes autochtones, pour appuyer une [approche progressive de 5,7 millions de dollars de soutien pour les Manitobains et les Manitobaines sans-abri](#) ou vulnérables à l'itinérance pendant l'hiver, plus particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones.
 - Phase 1 : Le gouvernement a versé 2,6 millions de dollars à des refuges du Manitoba pour leur permettre d'être ouverts pendant la journée, afin que les personnes sans-abri aient des endroits sûrs et chauds où se protéger des conditions hivernales extrêmes.
 - Phase 2 : Le gouvernement a versé 3,16 millions de dollars pour soutenir une série d'initiatives, notamment le logement provisoire dans des hôtels, de nouveaux logements supervisés et de transition, le transport sécuritaire pour les femmes ainsi que des activités de sensibilisation axées sur les femmes autochtones.
- Un soutien à End Homelessness Winnipeg, un organisme dirigé par des Autochtones, en lui fournissant un financement annuel de base de 250 000 \$ pour coordonner les interventions contre l'itinérance à Winnipeg.
- Une aide à divers projets de construction de logements axés sur les Autochtones.
 - Dans le cadre de sept projets, 324 logements ont reçu un financement totalisant 19,5 millions de dollars. De ce nombre, 82 logements sont destinés aux personnes qui sortent de l'itinérance et 110 sont des logements à loyer indexé sur le revenu.
 - Ces engagements ont été pris dans le cadre de la demande de propositions avec négociations pour la création de logements sociaux, et le financement a été reporté à d'autres projets connexes de la Stratégie nationale sur le logement et du financement provincial.

Nombre total de nouveaux logements sociaux et abordables financés chaque année	
Chiffres réels de 2021-2022	345
Chiffres réels de 2022-2023	185
Cible pour 2023-2024	373
Chiffres réels de 2023-2024	496

- Le financement d'autres projets de logement pour lesquels les Autochtones sont l'un des multiples groupes cibles de locataires, notamment Wehwehneh Bahgahkinahgohn (projet de réaménagement d'un bâtiment de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dirigé par la Southern Chiefs' Organization).

Appuyer les services de soutien en santé mentale et de lutte contre les dépendances

Les services de soutien en santé mentale et de lutte contre les dépendances sont des aspects importants des soins de santé au Manitoba. En fournissant une orientation stratégique et un financement aux programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances, le gouvernement du Manitoba peut offrir à la population le soutien dont elle a besoin pour mener une vie saine et épanouie tout en décolonisant les différentes options de traitement afin de mieux servir les clients et clientes autochtones. Les initiatives dans ce domaine comprennent :

- La continuité du Programme de distribution de naloxone à emporter du Manitoba, qui est offert à tous les membres du public présentant un risque élevé de surdose d'opioïdes, ainsi qu'aux membres de la famille ou aux amis qui pourraient être témoins d'une surdose. Ce programme correspond à l'appel à l'action 20 et y donne suite afin d'éliminer toute inégalité de service qui découle de problèmes liés aux compétences.
- L'annonce d'un financement de 527 000 \$ pour le Programme manitobain de lutte contre le VIH afin d'élaborer une infrastructure pour lancer un nouveau programme de sensibilisation et de gestion de cas graves pour les personnes vivant avec le VIH qui n'ont pas accès aux soins, appelé le programme d'accès aux traitements et au soutien pour les personnes atteintes du VIH.
- La mise en ligne de [la clinique d'accès rapide aux traitements des dépendances de l'Aboriginal Health and Wellness Centre](#) grâce à un financement annuel de 1 million de dollars. La clinique sert de plaque tournante, offrant des services en personne aux Autochtones vivant en milieu urbain et des soins virtuels à ceux et celles vivant en milieu rural. Elle assure un soutien accessible en matière de consommation de substances et de dépendances ainsi qu'un traitement par agonistes opioïdes.
 - Cette initiative a déjà eu une incidence positive sur les pressions des cliniques à Winnipeg. Ainsi, 220 évaluations initiales et 110 rendez-vous de suivi ont eu lieu au cours de la période visée par le rapport, ce qui a réduit le pourcentage de patients et patientes redirigés vers les cliniques d'accès rapide aux traitements des dépendances de Winnipeg de 65 % en octobre 2023 à 32 % en mars 2024.

Soutenir la santé des Autochtones

Les appels à l'action 18 à 24 de la Commission de vérité et réconciliation portent sur les soins de santé pour les Autochtones au Canada. Ils visent à remédier aux inégalités en matière de santé et aux lacunes dans les soins de santé que subissent les peuples autochtones en raison de l'histoire des pensionnats et des politiques gouvernementales. Le Manitoba a soutenu de nombreuses initiatives visant à combler les écarts en matière de soins de santé entre les personnes autochtones et non autochtones, notamment :

- L'établissement du Réseau provincial de santé des Autochtones au sein de Soins communs, dont la plupart des membres sont des dirigeants autochtones du système de santé. L'objectif de ce réseau est d'améliorer l'accès, les résultats et les expériences des Autochtones qui demandent et reçoivent des services de santé partout au Manitoba.
- L'élaboration, par Soins communs, d'un modèle de planification en codirection avec le groupe de travail spécial du Nord et la codirection de sa mise en œuvre.
- L'organisation, par Action cancer Manitoba, de deux séances de consultation dans le Nord en collaboration avec des partenaires du Nord, dont Keewatinohk Inniniw Minoayawin Inc., le Manitoba Keewatinowi Okimakanak, l'Office régional de la santé du Nord, Cree Nation Health, Norway House Cree Nation, Services aux Autochtones Canada et Ongomiizwin Health Services, afin de cibler des mesures à prendre pour faire progresser les priorités en matière de lutte contre le cancer au Manitoba.
- La mise sur pied, par l'Office régional de la santé de Winnipeg, d'une équipe de projet interministérielle pour élaborer conjointement une stratégie en matière de santé autochtone réalisable et orientée par les titulaires de droits. Il consultera les organismes autochtones partenaires dans un esprit d'élaboration conjointe et créera un comité consultatif autochtone pour prioriser les domaines d'intérêt de l'organisme au cours des trois à cinq prochaines années, conformément à la Commission de vérité et réconciliation, à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Élaborer conjointement la stratégie en matière de santé du Manitoba

Le gouvernement du Manitoba travaille en collaboration avec les communautés et les organismes autochtones de la province pour mobiliser et élaborer conjointement des services de santé qui soutiennent les peuples autochtones au Manitoba. Les voix autochtones sont intégrées dans la prise de décisions et la planification stratégique de façon concrète et tangible, notamment par les moyens suivants :

- L'établissement d'une nouvelle équipe personnelle de santé dans le Nord en partenariat avec l'autorité sanitaire d'Opaskwayak et la région sanitaire du Nord, où des équipes de fournisseurs de soins travaillent ensemble pour planifier et fournir des services (figure 10). Cette initiative comprend un infirmier ou une infirmière et un travailleur social ou une travailleuse sociale se spécialisant en santé mentale et en lutte contre les dépendances. Elle appuiera et élargira ainsi les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances offerts au Beatrice Wilson Health Centre de l'Opaskwayak Cree Nation, et elle comprend également un emplacement satellite à The Pas.



Figure 10 – Document infographique sur l'équipe personnelle de santé

- Le soutien d'un nouveau programme de soins mobiles du Aboriginal Health and Wellness Centre, basé sur un modèle dirigé par des Autochtones qui assure la prestation de soins primaires et d'autres mesures de soutien globales directement aux personnes qui sont sans logement ou en situation précaire.
- [L'octroi de 271 000 \\$ à l'Aboriginal Health and Wellness Centre](#) pour offrir un service de soins de santé mobile dirigé par des Autochtones afin d'améliorer l'accès au traitement du VIH et de prévenir sa transmission.
- Un soutien à la Southern Chiefs' Organization pour lui permettre [d'offrir des services de laboratoire aux membres de la Première Nation de Lake Manitoba](#). Cette initiative comprend un partenariat avec le Collège Polytechnique Red River et l'équipe du Service de la transformation de la santé de la Southern Chiefs' Organization afin de former le personnel à la prestation des services de laboratoire.

Améliorer les résultats scolaires des jeunes Autochtones

La population autochtone du Manitoba est considérablement plus jeune que la population non autochtone, les enfants de 14 ans et moins représentant plus de 30 % des Autochtones au Manitoba en date du recensement de 2021. La proportion importante

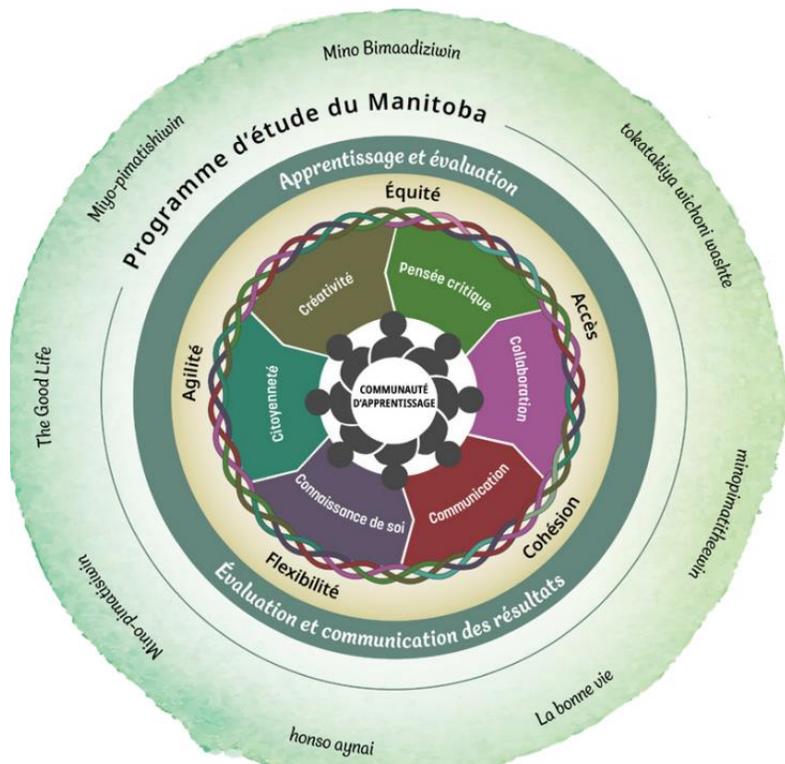


Figure 11 – Cadre de l'apprentissage et principes directeurs

d'Autochtones d'âge scolaire au Manitoba reflète la nécessité d'un système d'éducation inclusif pour les Autochtones qui favorise un sentiment d'appartenance pour tous les élèves et prépare les jeunes à la réussite scolaire et à l'avenir. Les initiatives visant à améliorer les résultats scolaires des jeunes Autochtones comprennent :

- L'élaboration d'un nouveau [Cadre de l'apprentissage](#), le plan directeur à partir duquel seront désormais organisés les éléments essentiels de l'apprentissage et de l'enseignement au Manitoba (figure 11).

- Le Cadre comprend des principes directeurs de l'apprentissage et de l'évaluation. L'un de ses six principes directeurs est : « Le milieu d'apprentissage et les situations d'apprentissage et d'évaluation favorisent la croissance et le bien-être de l'élève en tissant les visions du monde autochtones (savoir, savoir-être, savoir-faire) afin d'engager l'élève dans un processus de réconciliation authentique. » L'établissement de relations respectueuses pour honorer et renforcer le chemin vers la vérité et la réconciliation offre aux élèves l'occasion de s'investir pleinement.
- Un soutien au premier [Symposium Mamàhtawisiwin](#) en novembre 2023 afin d'offrir aux membres du personnel enseignant du Manitoba des occasions d'apprendre et d'échanger sur leurs expériences de l'intégration des langues et des visions du monde autochtones dans leurs pratiques d'enseignement conformément au cadre politique en matière d'éducation autochtone du Manitoba, [intitulé Mamàhtawisiwin : Les merveilles de notre héritage](#). Le symposium a également permis aux jeunes de transmettre leurs points de vue.

Assurer le mieux-être, la sécurité et le mentorat des jeunes

Le gouvernement du Manitoba a dirigé ou appuyé diverses initiatives qui améliorent le mieux-être, la sécurité et le bien-être général des enfants et des jeunes autochtones. Les faits saillants dans ce domaine comprennent :

- L'augmentation de plus de 10 % du financement pour le service intégré Rassembler (Huddle) à l'intention des jeunes, le faisant passer de 1,925 million de dollars à 2,135 millions de dollars. Rassembler (Huddle) offre six carrefours jeunesse, dont deux sont dirigés par des organismes autochtones, les autres ayant de solides partenariats avec des organismes autochtones. Il vise à étendre les services aux régions rurales et mal desservies du Manitoba, à continuer d'établir des voies d'accès aux services et des partenariats et à améliorer l'accès aux services pour les jeunes, y compris le soutien en santé mentale, les services de lutte contre la toxicomanie, les soins primaires, le soutien par les pairs et d'autres services sociaux.
- La création d'un comité sur le sommeil sécuritaire en réponse aux recommandations du rapport spécial du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba intitulé. A Special Report on the Unexpected Sleep-Related Deaths of 145 Manitoba Infants. Les nourrissons autochtones sont surreprésentés dans le nombre de décès de nourrissons survenus pendant le sommeil, et l'une des recommandations du rapport était de collaborer avec les organismes autochtones.
 - Des représentants, dont le Secrétariat à la santé et au développement social des Premières Nations du Manitoba et le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance, ont conçu des ressources sur les communications et le sommeil sécuritaire des nourrissons, y compris un cours sur les compétences fondamentales pour les milieux communautaires auquel il est possible d'accéder avec l'aide du ministère des Familles par l'intermédiaire de la base de données du système de gestion de l'apprentissage destiné au personnel.
 - Les renseignements sur les surfaces de sommeil sécuritaires comprennent les pratiques de sommeil traditionnelles, comme les planches porte-bébé et les sacs en mousse.

Transférer la compétence en matière de services à l'enfant et à la famille

Au cours des dernières années, plus de 90 % des enfants du Manitoba qui étaient pris en charge par des services à l'enfant et à la famille étaient autochtones. Le Manitoba prend des mesures à cet égard et établit des liens avec les gouvernements autochtones, qui exercent leur compétence en matière de services à l'enfant et à la famille en promulguant le droit autochtone. Les progrès réalisés au cours de la période visée par le rapport comprennent :

- L'octroi de 10,81 millions de dollars à la Peguis First Nation pour la prestation de services à l'enfant et à la famille en vertu de la Peguis First Nation — Honouring Our Children, Families and Nation Act. Les ministères de la Santé et des Familles ont modifié plusieurs politiques et lois provinciales afin de les harmoniser avec les politiques fédérales et les modifications législatives visant à redonner la gouvernance de la protection de l'enfance aux corps dirigeants autochtones.
- La participation à deux tables de concertation actives et l'organisation de 25 réunions avec des nations autochtones dans le but de conclure des ententes de coordination pour transférer la responsabilité des services à l'enfant et à la famille aux gouvernements autochtones et d'assurer une coordination systématique continue entre les services provinciaux et les services de protection de l'enfance offerts en vertu des lois autochtones.
- L'organisation d'une rencontre du Conseil des responsables des services à l'enfant et à la famille qui sert de forum aux dirigeants des organismes régionaux des Premières Nations et des Métis (Assembly of Manitoba Chiefs, Fédération métisse du Manitoba, Southern Chiefs' Organization, Manitoba Keewatinowi Okimakanak) pour discuter des questions relatives aux services à l'enfant et à la famille.
- L'établissement d'un groupe de discussion technique composé de représentants des organismes autochtones régionaux. Le groupe oriente les modifications législatives proposées en réponse aux lois autochtones émergentes concernant les services à l'enfant et à la famille, organise l'ordre du jour des réunions du Conseil et donne des conseils sur d'autres questions liées à la prestation de services à l'enfant et à la famille provinciaux. Les commentaires et les suggestions de ce groupe ont directement éclairé le contenu du projet de loi 38, Loi concernant les services à l'enfant et à la famille (champ de compétence autochtone et autres modifications), présenté au cours de la session législative du printemps 2024.
- Par l'entremise des Archives du Manitoba, le maintien du soutien en matière de politiques et de procédures offert aux familles manitobaines et aux corps dirigeants autochtones en ce qui concerne la gestion des dossiers de protection de l'enfance, étant donné que les corps dirigeants autochtones sont responsables de la protection de l'enfance dans leurs communautés.

Le bien-vivre exige que les parents, les aidants et les autres personnes de l'entourage aident les enfants et les jeunes à devenir des adultes en santé en leur fournissant les connaissances, les compétences et un rapport avec la culture qui leur permettront de trouver leur propre approche pour mener une bonne vie. Le gouvernement du Manitoba continuera de s'appuyer sur les réalisations décrites ci-dessus pour prendre des mesures de réconciliation concrètes, de sorte que tous les Manitobains et Manitobaines puissent être en santé, en sécurité et heureux.

Regard vers l'avenir

Les initiatives soulignées dans le présent rapport constituent la base des prochaines mesures prévues. Le changement de gouvernement provincial à la fin de 2023 a également entraîné une transformation radicale dans l'approche et le travail de réconciliation avec les peuples autochtones. Une approche pangouvernementale est nécessaire pour veiller à ce que la réconciliation soit significative et durable. Chaque ministère provincial doit examiner et planifier une perspective de réconciliation et l'intégrer dans son travail, car tous les secteurs du gouvernement ont un rôle à jouer dans la promotion de la vérité et de la réconciliation avec la population autochtone au nom de l'ensemble des Manitobains et Manitobaines.

Bien que ce rapport présente certaines des réalisations déjà accomplies, il reste encore beaucoup à faire. Les premiers succès servent de fondement à ce qui nous attend. D'autres plans sont en cours d'élaboration pour faire croître ces réalisations en vue de renforcer l'identité de nation autochtone par la réconciliation. Dans l'ensemble, le Manitoba est résolu à travailler en partenariat avec la population autochtone de la province et les différents gouvernements pour veiller à ce que chaque personne puisse atteindre le bien-vivre, ou *mino-pimatisiwin*.



Disponible en d'autres formats sur demande

Appendice A: Loi Sur la Réconciliation Rapport D'étape Annuel

Table des matières

Acronymes	A2
Sommaire : La voie de la réconciliation au Manitoba	A3
Contexte	A6
Une remarque concernant la terminologie.....	A7
Introduction	A9
Appels à l'action : Héritage – Nouvelles initiatives	A10
Appels à l'action : Réconciliation – Nouvelles initiatives	A24
Mesures relatives à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées – Nouvelles initiatives.....	A38
Autres mesures de réconciliation.....	A40
Perspectives d'avenir	A43

Acronymes

Texte intégral	Acronyme
Appels à la justice	(CFJ)
Appels à l'action	(CTA)
Services à l'enfant et à la famille	(CFS)
Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale	ETCAF
Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.	MKO
Fédération métisse du Manitoba	FMM
Femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ disparues et assassinées	FFADA2E+
Gendarmerie royale du Canada	GRC
Southern Chiefs' Organization	SCO
Commission de vérité et réconciliation	CVR
Personne aux deux esprits, lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer, en questionnement, intersexuée ou asexuelle, et les personnes qui s'identifient comme faisant partie de communautés sexuelles et de genre diverses, qui utilisent d'autres termes	2ELGBTQQIA+
Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	DNUDPA
Collège universitaire du Nord	(UCN)

Sommaire : La voie de la réconciliation au Manitoba

La Loi sur la réconciliation reconnaît que le Manitoba est situé sur les terres et territoires traditionnels des peuples autochtones. De plus, la Loi reconnaît que le Manitoba a profité et continue de profiter des relations et traités historiques établis avec les peuples et les nations autochtones. Le gouvernement du Manitoba reconnaît en outre que les peuples autochtones du Canada ont subi diverses violations systémiques et continues des droits de la personne qui leur ont causé de grands torts depuis les premiers contacts avec les Européens. Par voie législative, nous reconnaissons que la réconciliation est fondée sur le respect envers les nations et les peuples autochtones et leur histoire, leurs langues et leurs cultures et que la réconciliation est nécessaire pour résoudre les problèmes causés par le système colonial.

Bien que le Manitoba soit engagé dans de nombreuses initiatives de réconciliation, ce rapport porte principalement sur les initiatives mises en œuvre par le gouvernement du Manitoba entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023. Le Secrétariat manitobain pour la réconciliation avec les peuples autochtones résume ces mesures dans ce huitième Rapport d'étape annuel sur la Loi sur la réconciliation.

Les appels à l'action : La section *Héritage* aborde les efforts déployés par le gouvernement du Manitoba pour remédier aux disparités qui existent entre les Autochtones et les non-Autochtones dans les institutions et les systèmes sociaux, politiques et économiques de la province, et ce, dans l'esprit des 42 premiers appels à l'action du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation. Ses efforts ont été mis de l'avant en collaboration avec un grand nombre de fournisseurs de services et d'organismes différents pour tenter de combler les lacunes dans les domaines suivants : protection de l'enfance, éducation, santé, justice, langue et culture.

Les appels à l'action : La section *Réconciliation* fait état de notre travail visant à établir et à entretenir des relations mutuellement respectueuses entre les Autochtones et les non-Autochtones, et à créer une société plus équitable et plus inclusive.

Une troisième catégorie intitulée *Autres activités de réconciliation* est incluse et énumère un certain nombre d'initiatives qui favorisent la réconciliation au-delà de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada. Cette catégorie est suivie d'une section portant sur les mesures, les initiatives et les activités menées pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, qui fournit également de l'information sur la

réponse du Manitoba à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et à ses appels à la justice.

La dernière section de ce rapport traite des perspectives d'avenir et de la façon dont le gouvernement du Manitoba continuera de s'appuyer sur les progrès qu'il a accomplis en vue de faire progresser la vérité et la réconciliation dans la province.

Contexte

Le 2 juin 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a publié son rapport intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, qui comportait notamment 94 appels à l'action adressés aux gouvernements, aux églises, aux organisations et à l'ensemble des Canadiens. La CVR a publié son rapport final le 15 décembre 2015.

En mars 2016, la Loi sur la réconciliation a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative du Manitoba. Cette loi fait état de l'engagement du gouvernement à faire progresser la réconciliation, guidé par les appels à l'action de la CVR ainsi que par les principes établis dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA). En juin 2019, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) a publié son rapport final et 231 appels à la justice. La Loi sur la réconciliation a été modifiée en 2022 afin d'inclure les appels à la justice comme document d'orientation pour guider les efforts de réconciliation du Manitoba.

Le terme « réconciliation » s'entend du processus continu d'établissement et de maintien de relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones, qui permet d'instaurer un climat de confiance, de confirmer les ententes historiques, de favoriser la guérison et de créer une société plus équitable et inclusive. Les efforts de notre gouvernement à l'égard de la réconciliation sont guidés par les principes de respect, d'engagement, de compréhension et d'action comme suit :

Respect : La réconciliation est fondée sur le respect envers les nations et les peuples autochtones. Le respect repose sur la connaissance et la reconnaissance de leur histoire et la valorisation de leurs langues, cultures, pratiques et traditions juridiques.

Engagement : La réconciliation est fondée sur la collaboration avec les nations et les peuples autochtones.

Compréhension : Les efforts déployés en vue d'une compréhension accrue des relations historiques et actuelles entre les peuples autochtones et non autochtones ainsi que les espoirs et les aspirations des nations et des peuples autochtones contribuent à la réconciliation.

Action : La réconciliation progresse grâce à des mesures concrètes et constructives qui améliorent les relations actuelles et futures entre les peuples autochtones et non autochtones.

L'engagement du Manitoba à l'égard de la réconciliation vise tout particulièrement à redresser les torts persistants et de longue date associés aux pensionnats et à la colonisation, et à réconcilier les peuples autochtones et non autochtones du Manitoba. Le travail de la CVR et de l'Enquête nationale sur les FFADA, et le courage des survivants qui ont fait part de leurs expériences servent d'important catalyseur de changement.

La Loi sur la réconciliation prévoit un mécanisme transparent de surveillance et d'évaluation des mesures prises par le gouvernement du Manitoba pour faire progresser la réconciliation, notamment celles visant la participation des nations et des peuples autochtones au processus de réconciliation.

Une remarque concernant la terminologie

Dans le contexte du présent rapport, les références aux nations et aux peuples autochtones sont utilisées de manière inclusive pour les Premières Nations et les peuples nord-américains et leurs descendants, notamment : les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Ces dernières années, le terme anglais « Indigenous » a remplacé le terme « Aboriginal », mais certains programmes préexistants utilisent toujours le terme « Aboriginal » dans leurs conventions d'appellation. Le terme anglais « Aboriginal » est toujours en usage dans certains contextes juridiques et désigne les personnes ayant des droits légaux précis en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Les références aux nations et aux peuples autochtones sont utilisées de manière inclusive, mais nous reconnaissons l'histoire, les langues, les pratiques culturelles et les croyances spirituelles propres aux différents peuples et nations.

La Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Indiens (plus communément appelés Premières Nations), les Métis et les Inuits.

Premières Nations : peuples autochtones inscrits ou non inscrits au Canada appartenant à différents groupes culturels, nationaux ou linguistiques. Par exemple, les groupes linguistiques des Premières Nations du Manitoba comprennent les Ininímwins, les Anishinaabemowins, les Dakotas, les Anisínemowins et les Dénés. Le terme « Premières Nations » est devenu d'usage courant dans les années 1970 afin de remplacer le terme « Indien », que beaucoup trouvent offensant en raison de son origine fautive et de ses liens avec les politiques coloniales discriminatoires en vertu de la Loi sur les Indiens. Le terme « inscrit » désigne les membres des Premières Nations qui sont inscrits au Registre des Indiens en vertu de la Loi sur les Indiens. Le terme « non-inscrit » désigne les personnes qui descendent des Premières Nations (ou « Indiens ») et s'identifient comme telles, mais qui n'ont pas le droit d'être inscrites au Registre des Indiens en vertu de la Loi sur les Indiens. Certaines personnes non inscrites peuvent toutefois être membres d'une bande des Premières Nations.

Métis : personnes qui s'identifient comme Métis, qui sont d'ascendance métisse, différentes des autres peuples autochtones et acceptées par la Nation métisse. Cette définition a été adoptée par la Nation métisse en 2002. En 2003, la décision de la Cour suprême dans l'affaire *R. c. Powley* a fait référence à cette définition et a affirmé que le terme « Métis » ne se réfère pas à toutes les personnes d'ascendance mixte autochtone et européenne. Le terme « michif » désigne un ensemble de langues issues de l'ethnogenèse des peuples métis.

Inuits : peuples autochtones de l'Arctique canadien, ou de l'Inuit Nunangat (Nunavut, Territoires du Nord-Ouest, nord du Québec et nord du Labrador). Le mot Inuit signifie « le peuple » et le mot Inuk est le terme unique qui désigne la personne inuite. L'inuktitut est la langue inuite, telle qu'elle est parlée au Nunavut.

Introduction

Le huitième *Rapport d'étape annuel sur la Loi sur la réconciliation* respecte les thèmes présentés dans le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Les progrès accomplis à l'égard de la réconciliation sont présentés en fonction des 94 appels à l'action de la CVR, qui visent à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats et à faire progresser la réconciliation au Canada, et des appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). Ce rapport comprend un résumé des nouvelles mesures prises par le gouvernement du Manitoba entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023. Le présent rapport compte cinq sections :

Initiatives 2022-2023

- 1) Appels à l'action n° 1 à 42 : Héritage
- 2) Appels à l'action n° 43 à 94 : Réconciliation
- 3) Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
- 4) Autres mesures de réconciliation
- 5) Perspectives d'avenir

Chaque section de ce rapport résume les nouvelles mesures prises en 2022-2023 pour répondre aux appels à l'action lancés par la CVR, aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les FFADA, ou d'autres mesures de réconciliation.

Appels à l'action : Héritage – Nouvelles initiatives

La présente section porte sur les mesures prises pour tenter de remédier aux séquelles laissées par les pensionnats sur les peuples autochtones et aux disparités qui en résultent entre les peuples autochtones et non autochtones dans les institutions et systèmes sociaux, politiques et économiques du Manitoba.

Protection de l'enfance

Appels à l'action de la CVR : n^{os} 1 à 5

Au Manitoba, un nombre disproportionné d'enfants pris en charge par les Services à l'enfant et à la famille sont autochtones. Ces chiffres correspondent aux circonstances dans lesquelles de nombreuses familles autochtones vivent et sont associés aux séquelles laissées par la colonisation, les pensionnats et la perte d'identité culturelle. Ces appels à l'action demandent aux gouvernements de :

- Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge.
- Faire état du nombre d'enfants autochtones pris en charge et des dépenses totales consacrées aux services préventifs.
- Mettre en œuvre le principe de Jordan.
- Fournir des soins pertinents sur le plan culturel et adopter une loi qui confirme le droit des gouvernements autochtones de disposer de leurs propres organismes de protection de l'enfance.

Progrès accomplis :

Les mesures visant à réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge comprennent ce qui suit :

- Fournir un financement de base pluriannuel de 229 000 \$, à partir de 2022-2023, au programme Honouring Gifts, par l'intermédiaire de Ka Ni Kanichihk. Ce programme fournit des aides à l'emploi aux mères célibataires autochtones. Les participantes se voient offrir une formation professionnelle, un soutien culturel, une aide à la planification quotidienne et des activités de développement de carrière conçus pour mettre fin à la dépendance économique à l'égard des systèmes sociaux gouvernementaux et non gouvernementaux.

Prévention et activités pertinentes sur le plan culturel :

- Les régies de services à l'enfant et à la famille ont reçu des fonds pour mettre au point une formation culturellement adaptée destinée aux parents nourriciers. La formation des parents nourriciers se donne dans les régies ainsi qu'auprès du Kinship and Foster Family Network of Manitoba.
- En 2022-2023, le Manitoba a rencontré les nations autochtones qui ont exprimé le souhait d'exercer leur compétence en matière de protection de l'enfance, afin de connaître leurs plans et leurs idées et d'échanger des renseignements utiles. Le Manitoba a signé un accord de coordination trilatéral avec la Première Nation de Peguis, qui reconnaît sa compétence inhérente en matière de protection de l'enfance. Le Manitoba a créé le Bureau du transfert de responsabilités à la gouvernance autochtone (anciennement la Direction du soutien aux corps dirigeants autochtones) pour travailler avec les nations autochtones sur la voie vers l'exercice de la compétence. Reconnaisant l'importance de l'autonomie gouvernementale, le Manitoba a commencé à coordonner, avec la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières Nations du sud du Manitoba, le mandat de Dakota Tiwahe Services Inc., une nouvelle régie de services à l'enfant et à la famille desservant la Nation Dakota de Sioux Valley.

Faire état du nombre d'enfants pris en charge :

- Le ministère des Familles publie chaque année un rapport sur le nombre d'enfants pris en charge. Ce nombre a diminué de 206 en 2022-2023, ce qui correspond à une réduction de 2,2 %. Les enfants autochtones représentent 91 % des enfants pris en charge.

Le principe de Jordan :

- En 2022-2023, il n'y a pas eu de nouvelles initiatives s'appuyant sur les efforts passés relatifs à cet appel à l'action.

Dispositions législatives en matière de protection de l'enfance :

- Tenir des rencontres avec les nations autochtones qui ont manifesté leur intérêt pour l'exercice de la compétence en matière de protection de l'enfance, afin de connaître leurs projets et leurs idées et d'échanger des renseignements utiles.
- Consulter les dirigeants et les représentants autochtones en vue d'apporter des modifications à la Loi sur les services à l'enfant et à la famille. La Division des services aux enfants et aux jeunes a discuté avec les régies de services à l'enfant et à la famille

de leurs difficultés à obtenir un financement du système et de la manière de soutenir la mise en œuvre des normes nationales.

- Intégrer des éléments de la Loi fédérale concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans la Loi manitobaine sur les services à l'enfant et à la famille, y compris un système de priorité de placement qui privilégie la proximité avec la culture et la famille.
- Ajouter le concept d'autre personne responsable de la prise de décisions (personne autorisée à prendre des décisions concernant un enfant sans en être le parent ou le tuteur) à la loi provinciale, et collaborer avec d'autres secteurs concernés de l'administration publique pour adopter cette pratique afin d'aider les communautés à placer les enfants là où elles estiment qu'ils seront le mieux. Cette personne permet aux systèmes provinciaux, tels que les services de santé et d'éducation, de mieux soutenir les enfants et les familles autochtones sans avoir recours à des transferts légaux de tutelle.

Éducation

Appels à l'action de la CVR : nos 6 à 12

Les taux plus faibles de réussite scolaire chez les jeunes des Premières Nations, des Métis et des Inuits peuvent être liés aux séquelles laissées par les conséquences du colonialisme, comme l'expérience de la pauvreté, l'instabilité du logement et de la santé, et la violence familiale. Ces séquelles ont également des répercussions sur les résultats scolaires et la réussite professionnelle des adultes, y compris les survivants et les générations subséquentes.

Bien que ces appels à l'action s'adressent au gouvernement fédéral, le gouvernement du Manitoba a pris des mesures pour remédier aux torts causés par le colonialisme, qui se répercutent sur la réussite scolaire des peuples autochtones, en fournissant des soutiens éducatifs aux jeunes et aux adultes dans tout le Manitoba pour :

- Éliminer les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et non autochtones.
- Éliminer et signaler l'écart qui existe entre les enfants des Premières Nations scolarisés dans les réserves et hors réserve sur le plan du financement.
- Élaborer des programmes d'études adaptés à la culture, protéger les langues et créer des programmes d'éducation préscolaire adaptés à la culture.

Progrès accomplis :

Éliminer les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et non autochtones :

- Fournir un financement de plus de 675 000 \$ en soutien au Programme d'emploi pour les jeunes d'Outland. Ce programme consiste en un réseau national qui offre des possibilités d'éducation, de formation et d'emploi aux jeunes autochtones. Il s'agit notamment d'un programme d'été en milieu rural et de services globaux comprenant de la préparation à l'emploi, des emplois, de la formation, de l'éducation, de l'encadrement et des modules de mieux-être mental qui favorisent la résilience et le développement professionnels et personnels. Ce projet est proposé à 22 jeunes et a pour objectif de contribuer à éliminer les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Manitobains autochtones et non autochtones.
- Établir un partenariat avec le Manitoba Construction Sector Council et le Clan Mothers Healing Village afin d'offrir un programme de formation en menuiserie de 37 semaines à 20 femmes autochtones. Ce programme propose une formation culturellement adaptée aux femmes autochtones des collectivités du Nord et des collectivités éloignées. La formation portait sur la construction de maisons, le forage de trous de mine et l'installation de systèmes d'eau et d'évacuation, y compris les connaissances de base en matière de plomberie et de tuyauterie, utiles pour l'entretien et l'installation de la plomberie résidentielle. Ce programme se poursuivra en 2023-2024.
- Engager un consultant en initiatives stratégiques autochtones pour soutenir et mettre en œuvre les programmes et services d'entreprises qui s'alignent sur les politiques du gouvernement et font progresser ses objectifs globaux en matière de rétention et de mobilisation des employés, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité. Ce consultant est également chargé de soutenir et de mettre en œuvre divers projets ayant pour but de faire progresser la réconciliation dans l'ensemble de la fonction publique manitobaine.
- La Commission de la fonction publique a reçu 130 000 \$ en 2022-2023 (un total de 519 000 \$ de 2022-2023 à 2024-2025) pour trois postes à durée déterminée chargés d'élaborer et de diriger un plan stratégique de main-d'œuvre autochtone dans la fonction publique qui fait progresser la vérité et la réconciliation, coordonne les efforts entre les ministères et répond aux efforts globaux de diversité et d'inclusion au sein de la fonction publique. Ces efforts répondent aux récentes recommandations formulées

par le Bureau du vérificateur général dans son audit de la mise en œuvre par le Manitoba de la Loi sur la réconciliation.

Élimination et déclaration des écarts de financement entre les enfants des Premières Nations scolarisés dans les réserves et hors réserve :

- En 2022-2023, il n’y a pas eu de nouvelles initiatives s’appuyant sur les initiatives passées relatives à cet appel à l’action.

Amélioration des niveaux de scolarisation et des taux de réussite :

- En 2022-2023, il n’y a pas eu de nouvelles initiatives s’appuyant sur les initiatives passées relatives à cet appel à l’action.

Élaborer des programmes d’études adaptés à la culture, protéger les langues et créer des programmes d’éducation préscolaire adaptés à la culture :

- En 2022-2003, le Manitoba a investi 53 000 \$ dans l’achat de ressources, d’équipement et de services de formation pour promouvoir la compréhension des cultures autochtones dans cinq établissements de garde d’enfants au titre de la subvention aux programmes autochtones. Les établissements de garde d’enfants ont reçu des subventions allant de 5 000 à 20 000 \$, en fonction du nombre de places autorisées pour les nourrissons et les enfants d’âge préscolaire. Ce financement est fourni dans le cadre de l’Entente Canada-Manitoba sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants 2021-2025 et s’ajoute aux investissements réalisés par le gouvernement du Canada pour renforcer les programmes d’apprentissage et de garde des jeunes enfants adaptés à la culture des enfants et des familles autochtones au Manitoba.

Aider les parents à participer à l’éducation de leurs enfants:

- En 2022-2023, il n’y a pas eu de nouvelles initiatives s’appuyant sur les initiatives passées relatives à cet appel à l’action.

Langue et culture

Appels à l’action de la CVR : n^{os} 13 à 17

La colonisation et le système de pensionnats ont eu des répercussions sur le sentiment d’appartenance de nombreux survivants et des générations subséquentes des peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Les programmes consacrés à cet enjeu reconnaissent que les liens avec la langue, la culture et le patrimoine sont essentiels, surtout pour permettre aux jeunes de se réapproprier leur identité et de se rapprocher de la communauté et de la société. Ces premiers pas vers la réappropriation de l’identité des

Premières Nations, des Métis et des Inuits et la promotion d'une meilleure compréhension de leur langue, de leur culture et de leur patrimoine appuient la voie de la réconciliation.

Ces appels à l'action s'adressent principalement au gouvernement fédéral, mais le Manitoba a pris des mesures dans l'esprit des appels à l'action pour soutenir les langues et la culture autochtones. Les mesures relevant de ce thème favorisent la préservation et la restauration des langues autochtones et le soutien de la culture et du patrimoine.

Progrès accomplis :

Appuyer la préservation et la réappropriation de la culture et des langues autochtones :

- Le Bureau de l'état civil du Manitoba a pris des mesures pour supprimer indéfiniment les frais liés aux changements légaux de nom afin d'aider les survivants des pensionnats, des externats indiens fédéraux et de la rafle des années 1960, ainsi que leurs familles, à récupérer leurs noms traditionnels. La suppression des frais fait suite aux modifications apportées à la Loi manitobaine sur les statistiques de l'état civil afin d'élargir les paramètres d'enregistrement des noms à un plus grand nombre de caractères et de noms, en reconnaissance des cultures autochtones traditionnelles et d'autres cultures et langues. Cette démarche permet d'ajouter des caractères et d'offrir la possibilité d'utiliser des noms uniques conformément aux pratiques culturelles.
- Dans le cadre du nouveau Fonds communautaire pour les arts, la culture et le sport, le Manitoba a aidé les organismes communautaires et les gouvernements autochtones à offrir des programmes qui répondent aux droits et aux besoins culturels et linguistiques des peuples autochtones. Ces initiatives comprennent les suivantes :
 - un financement de 1,4 million de dollars : Ka Ni Kanichihk Cultural Wellness Centre – centre de bien-être culturel;
 - un financement de 4,2 millions de dollars : Ma Mawi Wi Chi Itata Centre – carrefour communautaire de la culture, de l'alimentation et des langues autochtones;
 - un financement de 562 000 \$: Wuskwi Sipihk – projet de théâtre d'art culturel pour les Premières Nations et les Autochtones.
- Fournir un financement au Manitoba Indigenous Cultural Education Centre Inc (MICEC) pour soutenir l'initiative « Understanding the Heritage Collection » – une exposition sur l'histoire des collections du MICEC, y compris un événement de lancement et une réception. L'exposition comprend de 10 à 20 objets de collection qui racontent l'histoire des collections du MICEC et l'importance de celles-ci pour raconter son histoire en tant que centre culturel et musée autochtone. L'exposition propose une expérience multimédia sous la forme d'une vidéo qui comprendra des enregistrements historiques

et modernes, y compris des entretiens avec le personnel et les partenaires du MICEC. Une brochure imprimée fournit des informations complémentaires et des données de recherche sur les objets.

- Fournir un financement à la Nation crie d'Opaskwayak pour soutenir l'initiative de recherche sur les cimetières et les tombes. Les fonds ont été utilisés pour effectuer des recherches sur l'histoire des cimetières situés sur le territoire de la Nation crie d'Opaskwayak, déterminer qui y est enterré et si ces personnes sont mortes pendant l'épidémie de tuberculose.

Santé

Appels à l'action de la CVR : n^{os} 18 à 24

Dans la présente section, on demande à tous les ordres de gouvernement de reconnaître la façon dont les séquelles laissées par le colonialisme et les pensionnats autochtones ont entraîné des conséquences négatives sur la santé des Autochtones. Ces appels à l'action demandent de :

- Comblent l'écart dans les résultats en santé des populations autochtones et non autochtones.
- Reconnaître et utiliser les pratiques de guérison autochtones.
- Améliorer les compétences culturelles.
- Accroître le nombre de professionnels autochtones dans le système de santé.

Progrès accomplis :

Comblent l'écart dans les résultats en santé :

- Accorder un financement au Manitoba Harm Reduction Network (MHRN), un réseau provincial qui s'efforce de faire en sorte que la réduction des risques soit universellement pratiquée par les personnes, les organisations et les systèmes pour lutter contre les infections sexuellement transmissibles et les infections transmissibles par le sang. Le MHRN apporte son soutien aux programmes des régions du Nord, des régions rurales et des régions éloignées. Il coordonne des réseaux composés de conseils tribaux, d'offices régionaux de la santé, d'organismes communautaires et de personnes qui consomment des drogues.
- Soins communs a mis en œuvre le service de soins d'urgence virtuels et de transfert dans l'Office régional de la santé du Nord, un projet pilote qui consiste en un centre d'appel unique fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et permettant d'accéder à

des urgentologues, des travailleurs paramédicaux en soins avancés et à des thérapeutes respiratoires en pratique avancée. Ce programme a pour but de permettre aux services d'urgence et aux centres de santé ruraux, et aux postes de soins infirmiers du Nord de communiquer avec des experts en médecine d'urgence de Winnipeg et de bénéficier d'un soutien virtuel rapide permettant d'améliorer la prestation de services aux patients sur place sans qu'il soit nécessaire de les transporter par avion jusqu'à Winnipeg. Le service de soins d'urgence virtuels et de transfert sera ensuite étendu aux autres régions sanitaires et à d'autres fournisseurs de soins de santé (par exemple, les travailleurs paramédicaux débutants auront accès à des travailleurs paramédicaux en soins avancés et à des médecins).

- Santé de Prairie Mountain a procédé à des changements opérationnels afin d'améliorer les résultats pour les patients autochtones à leur sortie de l'hôpital, dont les changements suivants :
 - Mettre à jour ses politiques et ses listes de contrôle pour la planification des congés de l'hôpital, y compris une version actualisée du processus de planification des congés pour les Premières Nations.
 - Créer une liste actualisée de ressources et de coordonnées pour les collectivités des Premières Nations de la région, afin de faciliter la coordination des sorties de l'hôpital.
 - Élargir sa définition des « sorties complexes » (patients qui sortent de l'hôpital, mais qui auront besoin de soins spécialisés continus pour vivre à domicile) pour inclure les collectivités des Premières Nations en raison des défis juridictionnels associés, ainsi que pour inclure toute personne vivant dans des collectivités rurales ou éloignées.

- Fournir plus de 2,1 millions de dollars pour soutenir les programmes de santé mentale et de mieux-être dirigés par des Autochtones. Au moyen de subventions uniques, le Manitoba a versé 1,069 million de dollars à Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO) et à la Southern Chiefs' Organization (SCO) pour soutenir leurs équipes d'intervention d'urgence mobiles. Ces équipes interviennent en cas de crise de santé mentale en combinant les connaissances expérientielles, académiques et traditionnelles afin de créer une approche authentique et sensible à la culture pour stabiliser les personnes vivant une situation de crise au sein des collectivités des Premières Nations.

- L'équipe de mise en œuvre du plan des services cliniques et préventifs pour le Nord a travaillé à la planification du programme en collaboration avec des partenaires autochtones, notamment MKO, Keewatinohk Inniniw Minoayawin Inc, Services aux

Autochtones Canada, le Conseil tribal de Keewatin et Intermediate Services for the North. La première phase comprend des investissements en capital pour les services intermédiaires, et trois priorités ont été établies : la santé des femmes, la santé mentale et la toxicomanie, ainsi que la médecine d'urgence et les soins de traumatologie. Une équipe clinique provinciale spécialisée dans la médecine traditionnelle a été constituée dans le cadre de ce processus.

- Les initiatives de partenariat autochtone en matière de santé mentale pour 2022-2023 comprenaient l'équipe personnelle de santé autochtone de Ashern et de Hodgson, dont l'objectif est de fournir trois nouveaux travailleurs en santé mentale qui offriront des services dans les collectivités des Premières Nations. Il existe 15 équipes personnelles de santé dans la province, lesquelles sont financées par le gouvernement du Manitoba et dirigées par un comité de direction au sein duquel les collectivités autochtones ont une voix prépondérante. De plus, l'équipe de santé des Premières Nations permet aux collectivités autochtones d'avoir accès à des services de télépsychiatrie en milieu rural, à des services mobiles d'intervention d'urgence pour les adultes et les enfants, et à l'unité de stabilisation en cas de crise. Offrir un accès aux soins primaires dans les collectivités par l'intermédiaire de cliniques de proximité et de cliniques pour adolescents, en augmentant considérablement les services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie et en élargissant le dossier médical électronique partagé aux équipes de santé autochtones.

Services de soins de santé adaptés à la culture :

- L'équipe de partenariat autochtone de Santé Manitoba s'est penchée sur les priorités autochtones et a soutenu les équipes de mise en œuvre du plan des services cliniques et préventifs pour aborder la sécurité culturelle en planifiant et en menant des consultations auprès des partenaires et des communautés autochtones. Ces consultations ont permis de recueillir des commentaires sur les éléments de conception des installations prévues dans le plan des services cliniques et préventifs, tels que les salles culturelles ou spirituelles, la purification, l'aménagement intérieur et les jardins de guérison.
- Créer un poste de coordonnateur des soins de guérison traditionnels autochtones au sein des services de gestion du sevrage de l'Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs et de l'Est chargé de veiller à ce que des soins culturellement appropriés soient dispensés.

- Tenir des ateliers avec des représentants de la santé autochtone et des dirigeants d'organismes de prestation de services afin de faire progresser l'élaboration du modèle opérationnel de la santé autochtone.
- Faire appel à des Aînés pour soutenir les patients autochtones hospitalisés au sein de l'Office régional de la santé du Nord.
- Coordonner les cérémonies de bénédiction et de reconnaissance territoriale menées par les Aînés et les Gardiens du savoir pour les nouvelles constructions et les rénovations d'hôpitaux et d'autres établissements de santé, organisées par les offices régionaux de la santé dans l'ensemble de la province.

Formation appropriée sur le plan culturel et augmentation du nombre de professionnels autochtones dans le système de santé :

- Élaborer et mettre en œuvre un outil de vérité et de réconciliation pour aider les équipes du ministère de la Santé à intégrer une perspective autochtone dans leur travail et leurs projets. Des outils supplémentaires ont été créés pour soutenir l'opérationnalisation du cadre stratégique de partenariat autochtone, qui traite de la participation autochtone, des budgets et des honoraires, ainsi que du matériel de formation adapté aux Autochtones pour les nouveaux membres du personnel.

Justice

Appels à l'action de la CVR : n^{os} 25 à 42

Les taux élevés d'incarcération des Premières Nations, des Métis et des Inuits peuvent être liés à la colonisation, aux actes néfastes subis par les enfants dans les pensionnats et aux traumatismes intergénérationnels. La plus grande partie des appels à l'action relève du thème de la justice. Les appels à l'action s'adressant aux gouvernements provinciaux demandent de :

- Éliminer la surreprésentation des adultes et des jeunes Autochtones en détention.
- Fournir aux contrevenants des services pertinents sur le plan culturel.
- Trouver des solutions de rechange à l'emprisonnement et reconnaître les systèmes de justice autochtone.
- Répondre aux besoins des contrevenants atteints de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF).
- Financer adéquatement les programmes de services aux victimes destinés aux Autochtones.

Progrès accomplis :

Éliminer la surreprésentation des adultes et des jeunes Autochtones en détention :

- Établir un partenariat avec MKO pour lancer l'initiative Reducing Youth Justice Involvement (Kakiskinawtahitonan – We Will Show You the Way). Cette initiative fournira des programmes culturellement adaptés aux jeunes dans le système judiciaire. L'objectif du programme est de réduire le nombre de jeunes autochtones ayant des démêlés avec la justice et de les rapprocher de leur culture, de leur communauté et de leur identité. L'initiative soutiendra un minimum de 45 jeunes (30 à Winnipeg et 15 à Thompson) pendant les trois ans que durera le programme. La réussite du programme est mesurée par la réduction du nombre de jours de détention pour les jeunes autochtones.
- Élargir les initiatives de mobilisation communautaire, notamment en les étendant à la Première Nation de Waywayseecappo. Ces initiatives apportent aux communautés le soutien nécessaire pour répondre à leurs besoins et défis spécifiques, encouragent l'autonomie et la collaboration à échelle locale, et soutiennent les familles, les jeunes et les adultes en les mettant en contact avec les ressources appropriées. L'objectif est de réduire le nombre de membres de la communauté qui ont des démêlés avec la justice. Dans le cadre de ce programme, 14 initiatives réparties dans toute la province offrent des services aux participants et aux familles autochtones.
- Créer un poste de responsable de la réconciliation au sein du Service des poursuites du Manitoba afin de mettre en œuvre les recommandations des appels à l'action, des appels à la justice et de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones. Les principaux domaines d'intervention sont la formation continue du personnel du Service des poursuites du Manitoba, l'établissement de relations avec les communautés et les organismes autochtones, et la justice réparatrice.
- Négocier avec le gouvernement fédéral en vue d'obtenir un financement accru pour les services de police autochtones des 63 Premières Nations du Manitoba. Les services de police des Premières Nations sont financés par le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits, dont les coûts sont partagés avec le gouvernement fédéral (52 % pour le gouvernement fédéral et 48 % pour le gouvernement provincial). En 2022-2023, 18 Premières Nations ont participé à ce programme.

- Soutenir la demande de la Nation crie d’Opaskwayak de transférer ses services de police de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au Service de police des Premières Nations du Manitoba. Une équipe de transition a été créée, composée de Justice Manitoba, de Sécurité publique Canada, du Service de police des Premières Nations du Manitoba, de la GRC, de la Nation crie d’Opaskwayak et de la Commission de police du Conseil tribal Dakota Ojibway.
- S’engager à soutenir la création de nouveaux services de police autochtones pour la SCO et MKO. Des ententes trilatérales destinées à soutenir la mise sur pied de services de police autochtones avec chaque organisation et le gouvernement du Canada sont en voie d’être conclues.
- En collaboration avec MKO, la Division des services correctionnels de Justice Manitoba s’est engagée à établir à Thompson une garde en milieu ouvert, des lits de détention en vertu de la Loi sur la détention des personnes en état d’ébriété, et des logements de transition. En outre, MKO a été chargé de créer un pavillon de guérison communautaire pour les jeunes, qui combinera des approches et des enseignements autochtones avec des programmes pour les jeunes tenant compte des traumatismes. Il s’agit de projets en plusieurs phases destinés à fournir davantage de ressources judiciaires dans le Nord, à réduire les taux de récidive chez les jeunes et à diminuer l’utilisation des cellules de la GRC à Thompson pour les jeunes non violents.

Fournir aux délinquants des services pertinents sur le plan culturel :

- Fournir un financement pour deux camps culturels de cinq jours sur le site du Centre manitobain pour la jeunesse. Guidé par des Aînés et des Gardiens du savoir, le camp offrira aux jeunes des enseignements autochtones et leur permettra d’acquérir des compétences liées aux feux sacrés, à la préparation de festins, à la construction de huttes de sudation et de tipis, à la purification, à la fabrication de tambours, au chant et à la narration d’histoires. Ce programme offre aux jeunes détenus la possibilité de guérir, de s’épanouir et de se développer, d’acquérir des connaissances culturelles, de se rapprocher de la conscience de soi et des modes de vie traditionnels, et d’améliorer leur bien-être mental général.
- Allouer 2,6 millions de dollars à la construction de pavillons de ressourcement aux centres correctionnels de Brandon et de The Pas. Les pavillons de ressourcement offrent des traitements de réhabilitation en intégrant des cérémonies traditionnelles, des expériences fondées sur la terre, de l’éducation, de la préparation aux exigences de la vie quotidienne et des interventions cognitivo-comportementales qui permettent

aux participants de guérir et de renforcer leur esprit, leur corps et leur cœur. Ces pavillons soutiendront l'apprentissage de la langue, l'éducation des détenus, la sobriété et la réunification des familles, et renforceront les liens avec la communauté. Les personnes qui quittent l'établissement auront accès à des soutiens communautaires pertinents et informatifs afin de garantir que les enseignements traditionnels se poursuivent après la libération. Les pavillons de ressourcement sont conçus pour offrir des approches thérapeutiques et de réadaptation aux Autochtones en détention.

- Veiller à ce que les ressources culturelles soient mises à la disposition des délinquants autochtones, notamment :
 - Aménager un tipi dans chaque centre correctionnel, accessible aux personnes en détention.
 - Construire une hutte de sudation au Centre manitobain pour la jeunesse pour que les jeunes puissent l'utiliser avec l'aide de l'accompagnateur spirituel autochtone du centre.
 - Veiller à ce que des trousse de guérison soient disponibles dans chaque bureau de probation. Chaque trousse comprend une couverture, un bâton d'orateur, un bol pour la purification par la fumée, de la sauge et un ballot de remèdes. Les jeunes peuvent demander l'accès à ces trousse lors de leur rendez-vous.

- Obtenir l'autorisation d'utiliser les fonds de l'Ordonnance de garde intensive et de surveillance pour fins de réhabilitation reçus de Justice Canada pour sous-traiter des services de soutien culturel aux Autochtones pour les jeunes admissibles, qu'ils soient en détention ou au sein de la collectivité. Ces ressources supplémentaires permettent aux jeunes de bénéficier d'un soutien autochtone pour faciliter leur réadaptation et leur réintégration dans la communauté.

Trouver des solutions de rechange à l'emprisonnement et reconnaître les systèmes de justice autochtones :

- L'Initiative d'amélioration des résultats pour les femmes délinquantes est un groupe de travail interministériel qui cherche à réduire les taux d'incarcération et de récidive chez les femmes et les jeunes filles dans le système judiciaire. Les recherches indiquent que la majorité des délinquantes ont connu la pauvreté en raison d'un faible niveau d'éducation et d'un sous-emploi. Elles sont également plus susceptibles d'avoir un handicap, des problèmes de santé mentale ou une consommation problématique de substances et d'appartenir à un groupe racialisé. Cette initiative est un effort à long

terme pour s'attaquer à des facteurs intersectionnels et complexes, tels que les traumatismes intergénérationnels chez les Autochtones en raison du système colonial.

- Le Service des poursuites du Manitoba a participé à des discussions sur l'utilisation des cercles de détermination de la peine et des cercles de justice en tant que solutions de rechange au système de justice pénale conventionnel.
- Ce service a également participé avec MKO à l'élaboration d'un processus d'application des règlements des Premières Nations, qui inclurait également la résolution des infractions par une approche de justice réparatrice. Le Service des poursuites du Manitoba a fait état d'une augmentation du nombre de recours à la justice réparatrice pour 2022-2023.

Faire des efforts pour aborder la question de l'ETCAF et prévenir ce trouble, en plus de mieux répondre aux besoins des délinquants qui en sont atteints :

- Réunir des fournisseurs de services du programme ETCAF (Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale) et des dirigeants autochtones de toute la province pour partager des connaissances et échanger des idées sur la façon de prévenir l'ETCAF et d'accroître le soutien aux enfants et aux familles touchés par celui-ci, d'une manière plus pertinente sur le plan culturel.

Programmes de services aux victimes destinés aux peuples autochtones accessibles et financés adéquatement :

- Contribuer au financement du Toba Centre for Children and Youth, un centre d'appui aux enfants qui vient d'ouvrir ses portes. Au sein de ce centre, le service de police, les services sociaux, les services médicaux et d'autres services de soutien travaillent ensemble pour répondre aux besoins des enfants et des familles dans le cadre de la protection contre les mauvais traitements au Manitoba. Ce cadre d'intervention coordonnée permet de réduire les traumatismes potentiels pour les jeunes et les familles en proposant des entretiens médico-légaux et un soutien global dans un cadre sûr et neutre.

Recommandation d'une commission d'enquête publique sur les causes de la victimisation disproportionnée des femmes et des filles autochtones et les solutions pour y remédier.

- Veuillez vous reporter à la section du présent rapport consacrée à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées pour obtenir des informations sur la manière dont le Manitoba s'attaque à la question des FFADA.

Appels à l'action : Réconciliation – Nouvelles initiatives

Nos efforts de réconciliation sont établis à long terme et évoluent constamment. Le Manitoba, en partenariat avec plusieurs autres organismes, a pris des mesures en faveur de la réconciliation dans le contexte d'un grand nombre des thèmes des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, notamment :

- Gouvernements canadiens et Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- Proclamation royale et pacte de réconciliation;
- Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire;
- Conseil national de réconciliation;
- Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires;
- Les excuses de l'Église et la réconciliation;
- L'éducation pour la réconciliation;
- Programmes pour les jeunes;
- Musées et archives;
- Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation;
- Centre national pour la vérité et la réconciliation;
- Commémoration;
- Les médias et la réconciliation;
- Les sports et la réconciliation;
- Les entreprises et la réconciliation;
- Nouveaux arrivants au Canada.

Les gouvernements canadiens et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Appels à l'action de la CVR : nos 43 et 44

Le Manitoba a l'obligation de consulter de manière constructive les Premières Nations, les Inuits et les Métis lorsqu'une décision ou une mesure gouvernementale pourrait porter atteinte ou nuire à leur capacité d'exercer leurs droits ancestraux ou issus de traités. Outre ses obligations constitutionnelles, le Manitoba reconnaît l'importance des relations des peuples autochtones avec la terre et appuie une gestion coopérative des ressources naturelles.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones fait référence à un large éventail de droits, dont bon nombre relèvent des thèmes susmentionnés, comme la protection de l'enfance, l'éducation et la santé. Afin d'éviter le dédoublement des déclarations, les mesures suivantes sont prises en réponse aux articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones portant sur les droits ancestraux et issus de traités, les droits en matière de territoire et de ressources, et l'autodétermination.

Progrès accomplis :

Droits ancestraux et droits issus de traités des peuples autochtones :

- En 2022-2023, il n'y a pas eu de nouvelles initiatives s'appuyant sur les efforts passés relatifs à cet appel à l'action.

Droits relatifs aux terres et aux ressources, et autodétermination :

- Accroître la participation et l'inclusion des Autochtones dans la Stratégie à l'égard des protéines du Manitoba, et organiser des séances consacrées aux Autochtones lors du Sommet sur les protéines animales durables qui se tiendra en décembre 2022.
- Signer des protocoles d'entente avec plusieurs Premières Nations en vue de mettre en place des projets pilotes de partage des revenus sur deux ans afin de reverser 45 % des recettes issues du commerce de bois aux communautés autochtones. En outre, afin de réaliser une évaluation du développement économique destinée à l'industrie forestière, le Manitoba a confié à un consortium composé de quatre Premières Nations la tâche d'étudier la possibilité d'un développement forestier commercial dirigé par des Autochtones dans l'est du Manitoba.
- Le ministère de l'Environnement et du Changement climatique a commencé à élaborer conjointement une nouvelle approche pour consulter les Premières Nations, les Inuits et les Métis avant de lancer des initiatives et de modifier des programmes. Ce cadre d'élaboration conjointe permettra de gérer des intérêts communs tels que la faune et la pêche, l'exploitation des ressources et les parcs.
- Le ministère de l'Environnement et du Changement climatique a également établi un partenariat entre les communautés autochtones et les gouvernements afin de mettre en œuvre un processus de consultation des Autochtones dans le cadre de la Stratégie manitobaine pangouvernementale de gestion de l'eau.

Proclamation royale et pacte de réconciliation

Appels à l'action de la CVR : n^{os} 45 à 47

Ces appels à l'action s'adressent au Canada et aux parties concernées par le système des pensionnats. On leur recommande d'élaborer une proclamation royale et un pacte de réconciliation qui définiraient les principes visant à faire progresser la réconciliation. En réponse au rapport final de la CVR intitulé *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir*, le Manitoba a proclamé la Loi sur la réconciliation pour orienter les mesures provinciales à l'égard de la réconciliation.

En 2022-2023, il n'y a pas eu de nouvelles initiatives s'appuyant sur les efforts passés relatifs à ces appels à l'action.

Les parties à la Convention de règlement et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Appels à l'action de la CVR : n^{os} 48 et 49

Ces appels à l'action s'adressent à l'Église et aux parties à la Convention de règlement. On leur demande de respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

L'équité pour les Autochtones dans le système judiciaire

Appels à l'action de la CVR : n^{os} 50 à 52

Ces appels à l'action s'adressent principalement au gouvernement fédéral. On demande un financement au gouvernement pour appuyer les instituts de droit autochtone et la publication d'avis juridiques concernant la portée et l'étendue des droits ancestraux et issus de traités. Les gouvernements fédéral et provincial sont aussi appelés à adopter des principes juridiques relatifs aux revendications de titres ancestraux.

Le gouvernement du Manitoba rappelle que les principes juridiques qui s'appliquent à la détermination du titre autochtone ont été établis par la Cour suprême du Canada dans plusieurs affaires, notamment les affaires *Delgamuukw*, *Marshall*, *Bernard* et *Tsilhqot'in*.

Conseil national de réconciliation ***Appels à l'action de la CVR : n^{os} 53 à 56***

Ces appels à l'action s'adressent principalement au gouvernement fédéral et au Parlement. On leur demande de mettre sur pied et de financer un Conseil national de réconciliation afin de surveiller et d'évaluer les progrès accomplis à l'égard de la réconciliation et d'en faire rapport chaque année au Parlement, et d'élaborer un plan national pluriannuel de réconciliation. Dans l'appel à l'action n° 55, on demande à tous les ordres de gouvernement de rendre compte des progrès accomplis à l'égard de la réconciliation.

En 2022-2023, il n'y a pas eu de nouvelles initiatives s'appuyant sur les efforts passés relatifs à ces appels à l'action.

Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires ***Appel à l'action de la CVR : n° 57***

Tous les ordres de gouvernement doivent sensibiliser les fonctionnaires à l'histoire des peuples autochtones, y compris leur histoire et les séquelles laissées par les pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les droits ancestraux et issus de traités, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones.

Le Manitoba offre de nombreuses possibilités d'éducation et de formation organisationnelles, mais certains ministères et directions générales ont également lancé des initiatives pour former leur personnel afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension sur le plan culturel. La décolonisation de la prestation de services et de programmes se produit également par la promotion de politiques et de processus inclusifs, respectueux et réfléchis.

Progrès accomplis :

Formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires :

- Collaborer étroitement avec les fournisseurs de services autochtones afin d'élaborer des activités d'apprentissage autochtones pour les proposer à l'ensemble des fonctionnaires. Ces ateliers abordent de nombreux sujets liés à la vérité et à la réconciliation, notamment l'histoire des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada, les conséquences directes et intergénérationnelles de la colonisation et des

pensionnats sur les peuples autochtones, les pratiques de communication efficaces et respectueuses avec les Autochtones du Manitoba, et la compréhension des stéréotypes et du colonialisme persistant.

- Collaborer avec Clear Directions, un fournisseur de services autochtone, tout au long de l'année visée par le présent rapport, afin de mettre au point une nouvelle formation obligatoire pour tous les fonctionnaires. La Commission de la fonction publique, en collaboration avec le Secrétariat manitobain pour la réconciliation avec les peuples autochtones, a élaboré *Notre cheminement commun vers la vérité et la réconciliation*, le premier de quatre modules, dont le lancement est prévu en juillet 2023. Des conseils supplémentaires sont offerts pour aider les fonctionnaires à naviguer dans les apprentissages du cours, y compris des ressources pour les gestionnaires qui soutiennent leurs équipes tout au long de la formation, des soutiens à la guérison autochtone et des séances de compte-rendu avec Clear Directions. Des séances réservées à cet effet sont proposées aux employés autochtones et non autochtones qui demandent du soutien.
- Tenir huit ateliers de sensibilisation culturelle immersive obligatoire de cinq jours pour le personnel du Service des poursuites du Manitoba. Quarante-cinq procureurs de la Couronne et huit gestionnaires de dossiers ont suivi cette formation. Les sujets abordés comprennent les nations autochtones avant le premier contact, l'impact de la colonisation sur les nations et les familles autochtones, le système des pensionnats et les années 60, l'expérience des Métis au Manitoba ainsi que les enseignements et les expériences bispirituels. La semaine se termine par des enseignements fondés sur la terre, y compris une cérémonie de la suerie pour ceux qui souhaitent y participer. Les séances ont lieu quatre fois par an et l'objectif est d'y inscrire tous les procureurs de la Couronne d'ici à la fin de l'année 2024. D'autres journées fondées sur la terre sont prévues pour permettre aux anciens participants de poursuivre leur apprentissage et de continuer leur processus de bien-être.
- Maintenir le conseil consultatif autochtone au sein du Service des poursuites du Manitoba. Composé de procureurs de la Couronne et de personnel administratif autochtones, ce conseil fournit des avis et des considérations pratiques culturellement appropriés à l'ensemble du personnel du ministère de la Justice, y compris une formation professionnelle continue à l'interne sur des sujets tels que les principes de Gladue et la victimisation des femmes, des filles et des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres autochtones (2ELGBTQ+). Les membres de ce conseil ont participé à des comités de sélection, à des conférences préparatoires et à des séances

de formation. Chaque groupe de travail du Service des poursuites du Manitoba dispose d'un représentant du conseil consultatif autochtone ou d'un processus de consultation de ce conseil.

Les excuses de l'Église et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : n^{os} 58 à 61

Dans ces appels à l'action, on demande aux congrégations religieuses, au clergé, aux organisations religieuses et aux autres parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de présenter des excuses et on leur fournit des stratégies d'éducation.

L'éducation pour la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : n^{os} 62 à 65

Les peuples non autochtones doivent comprendre l'histoire, la culture et le patrimoine des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour favoriser la réconciliation. Le Manitoba reconnaît l'importance de mieux faire connaître ce savoir en appuyant des initiatives d'éducation et de formation qui intègrent les perspectives, les connaissances, l'histoire, la culture et les traditions autochtones et en mettant sur pied des ressources et des programmes éducatifs. Ces appels à l'action visent à sensibiliser chaque étudiant aux séquelles laissées par les pensionnats, aux traités et à l'histoire autochtone en les intégrant aux programmes scolaires de la maternelle à la 12^e année et aux programmes d'études postsecondaires.

Progrès accomplis :

Programmes scolaires de la maternelle à la 12^e année

- Lancer le Plan d'action pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année qui a pour but de créer un système où chaque élève manitobain réussit, peu importe sa situation, son parcours ou son lieu de résidence. Les principes directeurs du Plan d'action sont les suivants : faire progresser la vérité et la réconciliation, parvenir à l'équité et garantir l'inclusion.
- Créer en partenariat avec le conseil consultatif de la Direction générale de l'inclusion des Autochtones *Mamàhtawisiwin : Les merveilles de notre héritage – Un cadre politique en matière d'éducation autochtone* qui constitue un élément important du Plan d'action. Plus de 100 personnes de toute la province – y compris des Aînés, des Gardiens du savoir et des grands-parents – ont participé à l'élaboration de ce cadre,

qui a pour but de donner aux enseignants du Manitoba les moyens d'intégrer des stratégies et des pratiques qui mettent en valeur les langues, les cultures et les identités autochtones dans leur cadre éducatif et dans les routines de la classe. En définitive, l'objectif fondamental est d'améliorer le rendement scolaire et le mieux-être des élèves autochtones, par l'inclusion et la fierté culturelles, afin de les préparer à réussir à l'école et hors du système d'éducation. Les sept principes directeurs de *Mamàhtawisiwin* jettent les bases du cadre politique provincial en matière d'éducation autochtone qui guide les actions à tous les niveaux du système d'éducation, de la maternelle à la 12^e année.

- Collaborer avec le Manitoba Rural Learning Consortium pour faciliter l'orientation vers *Mamàhtawisiwin : Les merveilles de notre héritage*. Au cours des sept séances qui ont eu lieu, les participants ont acquis une compréhension du cadre politique et de leurs rôles et responsabilités concernant sa mise en œuvre.
- Relancer le Comité directeur de l'éducation sur les Traités en juillet 2022, au sein duquel le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance travaille en partenariat avec la Commission des relations découlant des traités du Manitoba, ainsi qu'avec les dirigeants des communautés autochtones et du secteur de l'éducation, afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'éducation sur les traités à l'intention de tous les enseignants, du personnel scolaire et des élèves.
- Financer, au moyen du Fonds des idées du personnel enseignant, de nombreux projets dans toute la province ayant pour but d'approfondir la compréhension par les élèves des cultures, des langues, de l'imagerie, des connaissances traditionnelles et des modes de vie contemporains des autochtones, en faisant appel à des Aînés, à l'apprentissage fondé sur la terre et à l'exploration culturelle.

Programmes d'études postsecondaires :

- Soutenir le Collège universitaire du Nord dans l'introduction de *Waskawimikanwa Mecimwaci Isihtwawina*, un cours obligatoire pour tous les étudiants du Collège qui initie les étudiants aux enseignements traditionnels autochtones dans le cadre de cercles de partage, d'activités de groupe et d'une participation active à diverses expériences à caractère culturel.
- Aider le Collège à favoriser la participation des Autochtones dans de nombreux domaines, notamment le certificat d'enseignement *Ininimowin* et les formations de spécialistes des programmes d'études et de responsables de projet autochtones. Le

Manitoba représente le Collège en ce qui touche le Plan d'action sur l'éducation autochtone collaboratif du Manitoba.

Maintien de l'engagement du Conseil des ministres de l'Éducation à l'égard des enjeux de l'éducation autochtone :

- En 2022-2023, il n'y a pas eu de nouvelles initiatives s'appuyant sur les efforts passés relatifs à cet appel à l'action.

Organismes jeunesse communautaires :

- En 2022-2023, il n'y a pas eu de nouvelles initiatives s'appuyant sur les efforts passés relatifs à cet appel à l'action.

Programmes pour les jeunes

Appel à l'action de la CVR : n° 66

Dans cet appel à l'action, on demande au gouvernement fédéral d'établir un financement pluriannuel destiné aux organismes communautaires œuvrant auprès des jeunes pour leur permettre d'offrir des programmes sur la réconciliation et d'échanger de l'information et des pratiques exemplaires pour les programmes destinés aux jeunes.

Progrès accomplis :

Élaborer des programmes communautaires pour les jeunes sur la réconciliation :

- Le Manitoba s'est associé à MKO et à la SCO pour former des coordonnateurs de la prévention des gangs de jeunes. Les Youth Engagement Workers (travailleurs chargés de la participation active des jeunes) seront des agents de liaison entre les différents programmes et d'autres organismes communautaires. Ces travailleurs seront en contact direct avec les jeunes et leurs familles et leur offriront la possibilité d'apprendre l'importance du bien-être personnel, familial et communautaire, ainsi que de l'éducation et de l'emploi. Grâce à la planification stratégique, ces projets permettront de faire en sorte que les jeunes quittent les gangs à long terme et de manière viable. L'objectif de cette initiative est d'aider les communautés et les jeunes autochtones à élaborer des stratégies pour surmonter les barrières personnelles et sociales susceptibles d'entraver leur développement personnel et professionnel.

Musées et archives

Appels à l'action de la CVR : n^{os} 67 à 70

Bien que ces appels à l'action s'adressent au gouvernement fédéral, le gouvernement du Manitoba appuie les appels à l'action concernant ce qui suit :

- l'examen des politiques et des pratiques exemplaires des musées;
- le financement de projets de commémoration sur le thème de la réconciliation.

Progrès accomplis :

Appuyer et revoir les politiques et les programmes des musées :

- Lancer le programme « Les après-midis autochtones aux Archives » en partenariat avec le Manitoba Indigenous Tuberculosis History Project et la Chaire de recherche du Canada sur les peuples, l'histoire et les archives autochtones de l'Université de Winnipeg. Les après-midis autochtones aux Archives accueillent et soutiennent les chercheurs autochtones, les étudiants universitaires et le grand public. Améliorer le soutien à la recherche autochtone en augmentant le personnel des Archives et en offrant la possibilité de consulter des professeurs d'histoire autochtone. Les Archives ont également proposé des expositions de documents d'archives afin de mieux faire connaître les divers documents qui témoignent de l'histoire des Autochtones. Cette initiative a pour but de créer un espace accueillant et de rendre les participants plus à l'aise avec le processus de recherche d'archives.

Financement de projets de commémoration sur le thème de la réconciliation :

- Fournir un financement de 10 millions de dollars à la Fédération métisse du Manitoba pour la création et l'ouverture du Centre national du patrimoine des Métis de la Rivière-Rouge. Le Manitoba a ensuite collaboré avec la Fédération pour élaborer un accord de financement qui guiderait l'affectation des fonds et permettrait de suivre l'évolution du projet.

Enfants disparus et renseignements sur l'inhumation

Appels à l'action de la CVR : n^{os} 71 à 76

Ces appels à l'action s'adressent principalement au gouvernement fédéral et concernent le repérage et la documentation des décès et des lieux de sépulture liés aux pensionnats.

Progrès accomplis :

Repérage et collecte des documents relatifs à l'histoire et aux séquelles laissées par les pensionnats :

- Créer un répertoire nominatif à partir des dossiers des cliniques mobiles de la Commission des sanatoriums du Manitoba pour les pensionnats. Ce répertoire nominatif a été transmis au Centre national pour la vérité et la réconciliation et fournit un aperçu annuel des élèves autochtones de nombreux pensionnats du Manitoba et de certaines parties du Nunavut. Le Centre national pour la vérité et la réconciliation a déterminé que ces informations sont essentielles.

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des procédures pour le recensement, la documentation, l'entretien, la commémoration et la protection continues des cimetières de pensionnats ou d'autres lieux où les enfants de pensionnats ont été enterrés :

- Le gouvernement du Manitoba et le Conseil des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la rivière Rouge sur les pensionnats autochtones (désormais connu sous le nom de *Maamawi bigiiwewininaanig ginijjaanisinaanig* – expression Anishinaabe signifiant « ensemble, nous les ramènerons à la maison ») ont alloué 2,5 millions de dollars aux gouvernements et aux organismes autochtones afin qu'ils élaborent conjointement des approches dirigées par les Autochtones pour retrouver et commémorer les enfants disparus et pour promouvoir la guérison collective et les actions de réconciliation. Cette mesure répond à l'engagement de 2,5 millions de dollars, annoncé en juin 2021, pris par le Manitoba pour financer le début du travail de collaboration visant à identifier et à commémorer les enfants qui ne sont pas rentrés chez eux après avoir fréquenté les pensionnats.

Offrir des cérémonies commémoratives et des marqueurs commémoratifs appropriés pour honorer les défunts :

- Collaborer avec le Assiniboia Residential School Legacy Group pour la construction d'un lieu et d'un monument commémoratifs sur le site de l'ancien pensionnat d'Assiniboia à Winnipeg.

Centre national pour la vérité et la réconciliation

Appels à l'action de la CVR : n^{os} 77 et 78

Dans ces appels à l'action, on demande à tous les ordres de gouvernement de collaborer avec le Centre national pour la vérité et réconciliation afin de conserver les dossiers et d'appuyer la recherche qui se rapporte à l'histoire des pensionnats.

- En 2022-2023, il n’y a pas eu de nouvelles initiatives s’appuyant sur les efforts passés relatifs à cet appel à l’action.

Commémoration

Appels à l’action de la CVR : n^{os} 79 à 83

Ces appels à l’action s’adressent principalement au gouvernement fédéral. On lui demande de :

- Élaborer un cadre de réconciliation pour le patrimoine canadien et la commémoration.
- Instaurer une journée nationale de la vérité et de la réconciliation pour commémorer les pensionnats et les enfants qui ont été perdus pour leur famille et leur communauté.
- Rendre hommage aux survivants, à leur famille et à leur collectivité.
- Reconnaître les contributions des peuples autochtones à l’histoire du Canada.

- En 2022-2023, il n’y a pas eu de nouvelles initiatives s’appuyant sur les efforts passés relatifs à cet appel à l’action.

Les médias et la réconciliation

Appels à l’action de la CVR : n^{os} 84 à 86

Ces mesures concernent le financement du Réseau de télévision des peuples autochtones et la sensibilisation des journalistes à l’histoire des peuples autochtones, notamment :

- Histoire et séquelles laissées par les pensionnats;
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- Traités et droits des autochtones;
- Droit autochtone;
- Relations entre l’État et les Autochtones.

- En 2022-2023, il n’y a pas eu de nouvelles initiatives s’appuyant sur les efforts passés relatifs à cet appel à l’action.

Les sports et la réconciliation

Appels à l’action de la CVR : n^{os} 87 à 91

Le sport et les loisirs sont essentiels à la santé et au bien-être. Ces appels à l’action portent sur les politiques, les programmes et les initiatives en matière de sport inclusif ainsi que sur le développement des athlètes autochtones.

Progrès accomplis :

Politiques, programmes et initiatives inclusifs en matière de sport :

- Le Manitoba a financé le Championnat national autochtone de hockey de 2023. Outre le tournoi, l'événement comprenait un espace communautaire et une action de sensibilisation du public avec une participation gratuite pour les familles et les enfants des écoles locales. L'ensemble des 46 matchs ont été diffusés en direct et en différé.
- Soutenir le Manitoba Basketball Hall of Fame & Museum dans l'élaboration d'une nouvelle exposition sur le basket-ball autochtone au Canada.
- Soutenir et offrir diverses activités en partenariat avec le Manitoba Aboriginal Sports and Recreation Council, notamment :
 - des ateliers de recrutement dans les communautés autochtones dans le cadre de l'élaboration du cadre pour la sécurité dans le sport de Sport Manitoba;
 - la formation d'entraîneurs autochtones et l'élaboration de programmes sportifs culturellement pertinents dans le cadre du programme Aboriginal Coach Module Training.
- Investir 376,4 millions de dollars dans le développement du sport autochtone par l'intermédiaire du supplément autochtone de l'entente bilatérale Canada-Manitoba relative à la participation au sport. Diverses initiatives ont été entreprises pour faire progresser le sport autochtone, notamment la formation professionnelle et le perfectionnement en leadership des entraîneurs et du personnel des organismes autochtones, les programmes de découverte du sport, y compris les jeux traditionnels, l'accès à l'équipement sportif et l'éducation physique fondée sur la terre.
- Contribuer à la campagne contre le racisme dans le sport, dont la réussite a été remarquée dans tout le Canada.

Les entreprises et la réconciliation

Appel à l'action de la CVR : n° 92

Cet appel à l'action demande au secteur des entreprises d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de s'engager à consulter les peuples autochtones et à établir des relations avec eux.

Progrès accomplis :

Établissement de relations, possibilités économiques et avantages dans le secteur des entreprises :

- Fournir 451 000 \$ sur deux ans pour l'initiative de réconciliation fondée sur le développement économique par le tourisme. Cette initiative a pour objectif de soutenir et de faire progresser la réconciliation économique en créant et en mettant en place des projets de développement économique touristique avec les nations autochtones, tout en soutenant l'autodétermination. Le tourisme autochtone procure des retombées économiques aux peuples et collectivités autochtones, telles que la création d'emplois et le renforcement des capacités, et les visiteurs soutiennent d'autres entreprises autochtones locales dans la région. La première campagne de recrutement d'Indigenous Tourism Manitoba s'est terminée le 31 mars 2023 et a permis de recruter 73 membres.

- Voici quelques retombées économiques attribuables au Fonds de développement économique local :
 - Financer un rapport de faisabilité de la Norway House Fisherman's Co-op sur un projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Fonds a fait appel aux services de Carbon Block, une entreprise de technologie environnementale établie au Manitoba, pour mener à bien l'étude.
 - Apporter une aide financière à Aurora Sacred Healing, qui travaille sur les liens avec l'écotourisme de plein air et sur les partenariats avec les organismes des Premières Nations dans le domaine de l'éducation autochtone fondée sur la terre. Le Fonds a notamment contribué à l'expansion de l'activité de raquette à neige, qui vient s'ajouter à l'offre de la saison intermédiaire.
 - Dans le cadre du projet de Fonds d'aide au tourisme de PrairiesCan, fournir un soutien à la planification à la Première Nation des Dénés de Sayisi pour l'évaluation de la faisabilité et des options touristiques d'un centre culturel communautaire pour les Dénés de Sayisi.
 - Dans le cadre de l'initiative Look North, coordonner des présentations avec ColdAcre et la Nation crie de Tataskweyak, la Première Nation de Cross Lake et la Nation crie de Bunibonibee. Financer l'achat par ces communautés de 10 unités de systèmes de production alimentaire.

- Le Manitoba finance le programme Partenariats avec l'industrie, qui soutient sept organisations stratégiques et régionales de développement économique. Les

organisations doivent s'engager auprès des organismes autochtones et mettre en lumière les contributions des Autochtones à l'économie manitobaine. L'un des résultats à long terme de l'initiative est de faire progresser l'esprit et l'intention de la réconciliation économique.

- Un montant de 360 000 \$ a été alloué en 2022-2023 pour une initiative pilote de deux ans destinée à accroître les possibilités liées à la foresterie pour la Nation crie de Norway House afin de soutenir le développement économique fondé sur les ressources naturelles (un total de 540 000 \$ en 2022-2023 et en 2023-2024).

Nouveaux arrivants au Canada

Appels à l'action de la CVR : n^{os} 93 et 94

Ces appels à l'action demandent de :

- Revoir l'examen de citoyenneté afin qu'il témoigne davantage de l'histoire des peuples autochtones du Canada et soit ainsi plus inclusif.
- Revoir le contenu de la trousse d'information pour les nouveaux arrivants.
- Modifier le serment de citoyenneté.

Ces appels à l'action sont de responsabilité fédérale et ne s'adressent pas spécifiquement au gouvernement du Manitoba. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de ces appels à l'action.

Mesures à l'égard des disparitions et des assassinats de femmes et de filles autochtones – Nouvelles initiatives

Le ministère de la Réconciliation avec les peuples autochtones et des Relations avec le Nord, avec l'appui du Secrétariat à la condition féminine du Manitoba et d'autres ministères, dirige le travail qui formera la base de la réponse du Manitoba à l'Enquête nationale et aux appels à la justice, sous l'égide du Comité ministériel de lutte contre la violence fondée sur le sexe.

Le Manitoba travaille à élaborer une réponse manitobaine concrète et efficace à l'Enquête nationale, en s'appuyant sur le travail qui est déjà en cours à l'échelle communautaire et qui s'aligne sur les principaux piliers du *Cadre du Manitoba : Lutte contre la violence fondée sur le sexe*, qui sont les suivants :

1. la prévention;
2. le soutien;
3. l'intervention.

En 2022-2023, le Manitoba a soutenu la création de Giganawenimaanaanig, un comité dirigé par des Autochtones qui travaille stratégiquement à la mise en œuvre des appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, d'une manière culturellement pertinente au Manitoba. Ce projet sur le terrain est guidé par un organisme autochtone traditionnel dirigé par des femmes, qui est composé de Gardiens du savoir, d'Aînés, de membres de la famille des FFADA2E+, de survivants de la violence fondée sur le sexe et d'experts autochtones.

Le travail en cours du comité Giganawenimaanaanig comprend l'éducation du public, la sensibilisation des institutions aux 231 appels à la justice et aux processus de mise en œuvre, le soutien aux familles dont les proches sont soupçonnés de se trouver dans la décharge, les initiatives de fouille de la décharge, la représentation à la table du sous-groupe national de travail urbain sur les FFADA et les réunions de partenariat.

Au début de 2023, le ministère de la Réconciliation avec les peuples autochtones et des Relations avec le Nord, le Bureau du commissaire aux incendies du Manitoba et le ministère de l'Environnement et du Changement climatique ont apporté leur soutien au comité de l'enquête de faisabilité sur la fouille dans les décharges et au sous-comité technique en tant que membres d'office sans droit de vote. L'enquête de faisabilité a été

supervisée par un comité dirigé par l'Assembly of Manitoba Chiefs et la Première Nation de Long Plain, et coprésidé par d'autres parties concernées. Le Manitoba a apporté un soutien technique et des ressources humaines à cette initiative.

Le Manitoba mène une grande variété d'activités plus immédiates qui s'alignent sur les appels à la justice et soutiennent les efforts déployés pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des filles autochtones. Ces initiatives sont regroupées sous les trois principaux piliers énoncés ci-dessus.

Prévention

- En vertu du *Cadre du Manitoba : Lutte contre la violence fondée sur le sexe*, le Secrétariat manitobain pour les femmes et l'égalité des genres a collaboré avec le ministère de la Justice du Manitoba à l'élaboration de la loi de Clare. Ces travaux consistaient à former un groupe de travail composé d'organismes de services communautaires, de services de police et de représentants du gouvernement afin de concevoir conjointement une approche propre au Manitoba en matière de divulgation d'informations aux personnes exposées à la violence conjugale. En novembre 2022, le Manitoba a adopté la loi de Clare (Loi sur la communication de renseignements pour la protection contre la violence de la part d'un partenaire intime), qui permet aux conjoints d'accéder à des informations sur leurs antécédents de violence afin de faciliter l'évaluation des risques, la planification de la sécurité et la transition vers des relations plus sûres. Des travaux sont en cours pour élaborer un protocole de divulgation en consultation avec les collectivités, les services de police, les refuges et les experts en protection de la vie privée.
- Fournir des fonds pour soutenir le projet EmpowerMen, un projet pilote visant à prévenir l'exploitation sexuelle et le trafic sexuel des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. En combinant des ateliers, des stratégies en ligne, des services de soutien et la collaboration avec les autorités policières et le secteur des entreprises, ce programme communautaire sensibilise les hommes et les garçons au problème de la demande en matière d'exploitation sexuelle et à ses conséquences néfastes, et utilise la technologie pour dissuader l'achat d'actes sexuels.
- En 2022-2023, le ministère des Familles a alloué 144 000 \$ au programme Addressing Demand, qui a pour objectif de consulter les hommes et les garçons afin de trouver des solutions pour réduire l'exploitation sexuelle et le trafic sexuel des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Soutien

- Travailler en collaboration avec les ressources de liaison avec la communauté à l'intention des familles. Ces personnes entrent en contact avec les familles dans les collectivités à l'échelle locale et facilitent l'échange d'informations entre les familles et les ressources de liaison employées par les services d'aide aux victimes. Les services de ressources de liaison sont également offerts par MKO à Thompson. Dans le cadre de l'accord conclu avec l'Unité de liaison pour l'information à l'intention des familles, un soutien est apporté à MKO pour son rassemblement annuel de guérison des membres de la famille de FFADA2E+ à Thompson.

Intervention

- En 2022-2023, il n'y a pas eu de nouvelles initiatives s'appuyant sur les efforts passés relatifs à ce pilier.

Autres actions de réconciliation

Chaque année, le gouvernement du Manitoba met en œuvre et soutient un certain nombre d'initiatives qui favorisent la réconciliation au-delà des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, et des appels à la justice de l'Enquête nationale. Voici quelques faits saillants des nouvelles initiatives qui appuient la réconciliation :

Climat et environnement

- Tenir six activités de communication avec les Autochtones, comptant 125 participants de 26 communautés des Premières Nations du Manitoba, sur les répercussions que le changement climatique a sur les Premières Nations et leurs moyens de subsistance, et sur les renseignements et autres ressources nécessaires pour être mieux préparés aux changements à venir. Dans le cadre de ces activités, le Manitoba a appris que les inondations et les températures hivernales plus élevées étaient les répercussions les plus courantes sur les collectivités ces dernières années. Les incendies de forêt, les vagues de chaleur et l'érosion ont également eu des conséquences importantes dans de nombreuses collectivités représentées. Les communautés ont demandé une meilleure communication et de meilleurs échanges concernant les vulnérabilités et les risques climatiques, ainsi que les possibilités de financement et les ressources. Ces activités serviront de base à la planification future de l'adaptation au climat à l'échelle de la province et des initiatives connexes.

Santé et bien-être

- Travailler en partenariat avec le Northern Manitoba Food Culture and Community Collaborative pour organiser deux événements de partage des connaissances sur les systèmes alimentaires dirigés par des autochtones. Ces événements visaient à faciliter l'intégration des connaissances traditionnelles dans les systèmes alimentaires modernes et à accroître la production d'aliments durables, locaux et culturellement appropriés au sein des collectivités autochtones. Ces événements ont également permis de créer un espace d'échange d'idées et de co-apprentissage pour les personnes qui gèrent des programmes d'alimentation rurale ou qui aspirent à gérer de tels programmes dans les collectivités du Nord.
- Signer un accord de financement de trois ans, d'un montant de 350 000 \$, pour soutenir un poste d'Aîné autochtone en résidence au ministère de l'Agriculture, afin d'intégrer les connaissances traditionnelles dans les systèmes alimentaires modernes et de soutenir la production d'aliments durables, locaux et culturellement appropriés au sein des collectivités.
- Un Aîné a été engagé dans le cadre du programme d'alimentation rurale de la Nation crie de Norway House et a pris part à un événement de partage des connaissances autochtones auquel ont participé des Aînés et des représentants de la jeunesse de dix collectivités des Premières Nations. Cet Aîné a commencé à établir des partenariats avec les communautés des Premières Nations, à organiser des activités de sensibilisation au sein de la communauté, à aider le personnel du ministère de l'Agriculture à examiner les demandes de programmes autochtones d'un point de vue culturel, et à travailler dans l'ensemble du ministère pour aider à atteindre les objectifs de réconciliation liés à l'agriculture et aux systèmes alimentaires.
- Octroyer un financement de 750 000 \$ à la Winnipeg Humane Society pour le programme Une seule santé, qui permet de fournir des services vétérinaires dans les collectivités éloignées et les collectivités autochtones de l'ensemble du Manitoba. De nombreuses collectivités autochtones sont confrontées à la surpopulation canine, ce qui pose des problèmes de sécurité publique et de santé animale. Le programme Une seule santé favorise une approche collaborative entre les services de santé et les services vétérinaires afin d'éliminer les barrières et d'améliorer l'accès aux services vétérinaires dans les collectivités autochtones.

Logement et infrastructure

- Financer 22 unités de logements abordables supervisés fournissant des logements culturellement adaptés aux personnes vulnérables qui sortent d'une situation d'itinérance non supervisée.
- Fournir un montant de 492 000 \$ pour soutenir deux projets de logements supervisés à Thompson et à Brandon.
- S'engager à réparer ou à rénover 281 unités existantes à Winnipeg et à construire 16 nouvelles unités de logement pour des personnes âgées autochtones à faible revenu à Thompson.
- Lancer des projets pilotes dans le nord du Manitoba afin d'améliorer l'accès à des tests rapides grâce à des laboratoires portables, de réduire les délais d'expédition des échantillons d'eau des collectivités éloignées et d'améliorer leur capacité à garantir la sécurité de leur approvisionnement en eau.
- Présenter plusieurs webinaires de formation aux exploitants de réseaux d'eau potable dans les collectivités autochtones afin d'améliorer le respect de la réglementation et de réduire la durée et la fréquence des avis d'ébullition de l'eau.

Langue et culture

- Le bureau central de l'Aide à l'emploi et au revenu de Winnipeg a invité un Aîné à faire une cérémonie de purification par la fumée. Cette cérémonie a permis de reconnaître les traumatismes causés aux peuples autochtones par les approches passées en matière de fourniture de services d'aide à l'emploi et au revenu, et de formuler l'intention de recadrer les services futurs. La cérémonie témoignait également des efforts déployés par le gouvernement du Manitoba pour examiner ses processus, ses politiques et ses protocoles afin de déceler et de supprimer les barrières à la réconciliation au sein de son administration.

Sécurité et protection

- Le projet pilote de planification de la sécurité et du bien-être des communautés, mené en partenariat avec MKO, la SCO et la Première Nation de St. Teresa Point, permet de créer des processus dirigés par la communauté permettant aux collectivités de réduire la criminalité et d'autres risques en utilisant des interventions fondées sur des preuves qui répondent aux circonstances locales uniques et aux besoins des résidents.

- En vertu de la Loi modifiant la Loi sur les services de police (amélioration du fonctionnement de l'unité d'enquête indépendante), le poste de directeur des relations avec les Autochtones et la communauté a été créé au sein du ministère de la Justice. Le rôle de ce directeur est de bâtir des relations entre l'unité d'enquête indépendante et les collectivités autochtones, de former les employés de la Division de la sécurité publique (y compris les membres de l'unité) et de mettre en place un programme de liaison avec la communauté pour l'unité. Le Manitoba consulte actuellement les organismes autochtones pour savoir quelle politique de communication privilégier, alors qu'un rapport final de l'unité doit être publié.
- En 2022-2023, quelque 550 000 \$ ont été versés à des organismes tels que la Bear Clan Patrol, la Candace House, la Rossbrook House et le Service de police des Premières Nations du Manitoba dans le cadre du Fonds de confiscation des biens obtenus ou utilisés criminellement.

Perspectives d'avenir

La réconciliation est ancrée dans des relations respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones. La détermination des mesures précises qui devraient être prises ne peut être faite que de façon collaborative, en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Sous le nouveau gouvernement élu en octobre 2023, et avec une structure gouvernementale renouvelée, les ministères ont été chargés de veiller à ce que les voix autochtones soient présentes et entendues dans les conversations sur le développement économique, les ressources naturelles, l'éducation, la protection de l'environnement, la protection de l'enfance, l'équité entre les sexes, les soins de santé, la justice, et plus encore.

Il reste encore beaucoup à faire au Manitoba en matière de vérité et de réconciliation. Le gouvernement du Manitoba prend des mesures pour rétablir les relations entre le gouvernement du Manitoba et les gouvernements autochtones en tant que partenaires et acteurs de premier plan dans la province, et il s'engage à s'adresser aux gouvernements autochtones de gouvernement à gouvernement pour faire avancer leurs priorités communes. Les Manitobains de tous les horizons sont prêts à accueillir la réconciliation – ce gouvernement reconnaît que cela nécessitera un engagement et une collaboration véritables avec les nations autochtones, et il s'engage à travailler avec elles pour remédier aux disparités qui existent entre les peuples autochtones et non autochtones au Manitoba, et pour améliorer la vie de tous les Manitobains.

Disponible en d'autres formats sur demande